
SOMMAIRE

Avant propos		
Aux urnes citoyens	Raymond Césaire	2
Nous dialoguons avec	le gouverneur Sanmarco	3
Portraits d'hier et d'aujourd'hui		6
Hommage à Joseph Ki-Zerbo	d'après Alpha Barry	
Réflexion sur le temps passé et présent		7
Le Liban, suite sans fin	Christian Lochon	
Darfour : lettre d'Abéché	Henri de Coignac	
Notre Armée et ses missions extérieures en 2007	Gal Gilbert Chavannes	
La PESD à l'épreuve en RDC	Martine Cuttier	
De la « libération » de Phnom-Penh au Tribunal pénal international	Christian Lambert	
Nouvelle Calédonie : le Droit et la parole donnée	Michel Levallois	
Lu dans la presse	Serge Jacquemond	22
L'Histoire : les massacres oubliés - La Charte : repentance ou pas		
Le Monde : l'astuce d'un pilote mauritanien.		
En Guyane : Ariane et Soyouz pacésés.		
Vu à la télé		23
Arte : La bataille d'Abidjan	Serge Jacquemond	
Vu au Cinéma		23
Le 20ème Fespaco de Ouagadougou	Georges Sanner	
Lu chez le libraire		25
Afrique contemporaine : gouvernance, démocratie et opinions publiques	Raymond Césaire	
Portrait du colonialisme triomphant (Archinard :1850 - 1932)	Jean Serjac	
Francis Ducrest : l'aviateur	Serge Jacquemond	
Niger en transition 1960 - 1964 (L'Harmattan)	Philippe David	
Colloques et rencontres		29
« Senghor et la modernité » : fin de l'année Senghor	Henri Senghor	
XXIVème Sommet France-Afrique	Raymond Césaire	
Université Libre de Bruxelles (ULB) : Repenser l'Empire	Raymond Césaire	
Institutions et Associations amies		33
Actualité des membres de l'association		35



Aux urnes citoyens !

« La Coupe de l'Elysée », pour reprendre un titre de Régis Debray dans le Monde du 23 février, a ramené notre pays sur le terrain familier des compétitions sportives. Le prince de la médiologie conviendra qu'il est moins dangereux et glissant que celui de l'idéologie. La campagne nous aura enrichi en combats singuliers où toutes les idées et tous les talents dont notre peuple est porteur se seront exprimés. Chacun aura pu retrouver, dans la multiplicité des émissions, quelques unes de ses opinions, de ses préoccupations ou de ses craintes. Incontestablement le coup de fouet donné par les médias à ce nouveau produit commercial qu'est la politique aura fait progresser le débat démocratique.

Reste à convaincre l'électeur. Autrefois les candidats défendaient une doctrine ou quelques principes simples ; leurs chances de succès dépendaient largement de leur autorité naturelle et de leur force de conviction personnelle. Cette condition demeure, mais comme on leur demande d'avoir réponse à tout, ils se retrouvent prisonniers de leurs appareils et de ce langage technocratique que tous par ailleurs condamnent.

Quoiqu'il en soit, la demie finale s'annonce très ouverte et rares sont ceux qui regretteront les spots publicitaires payants qui auraient pu nous hisser au niveau des Etats-Unis. Dommage en revanche que nous n'ayons ni l'humour des anglais ni leurs bookmakers, car les rapports pourraient être excellents tant la compétition reste ouverte. Mais, chacun sa culture, et rien n'empêche de traverser la Manche.

Les sujets dont traite AROM, histoire, mémoire, identité, Nation, se sont trouvés au cœur des débats et nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir vu les candidats « ratisser » très large l'Outremer. Souhaitons que ce soit pour mieux s'y attacher et s'efforcer d'en résoudre les problèmes. Des situations affligeantes, dont nous traitons souvent, comme celles du Liban, du Darfour où d'autres se sont, mondialisation et ONG obligent, invitées dans la campagne en attisant notre colère ou notre compassion. Stigmatiser la « communauté internationale », en oubliant que nous en faisons partie, reste plus facile que de résoudre des problèmes millénaires d'autres continents.

Que les inscriptions sur les listes électorales connaissent une augmentation spectaculaire et que tous les candidats aient retrouvé l'air et les paroles de l'hymne national, de même que les couleurs de notre drapeau ne peuvent que nous réjouir .

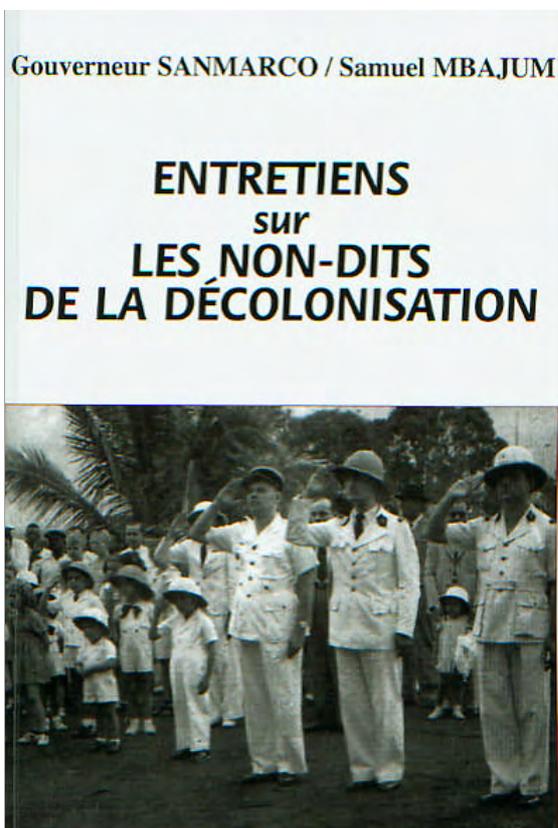
Alors aux urnes citoyens !!

... Le gouverneur Sanmarco

Entretiens sur les non-dits de la décolonisation entre Samuel Mbajum, journaliste camerounais et le gouverneur Sanmarco (Préface d'Abdou Diouf)

*Samuel Mbajum est un journaliste camerounais diplômé de l'Ecole de journalisme de Tunis qui a occupé de 1972 à 1983 les fonctions d'Attaché de presse de l'Ambassade du Cameroun à Paris. Vice Secrétaire général de l'Union des journalistes africains (UJA) il a été l'un des meilleurs défenseurs de l'Afrique dans l'instauration du Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (MONIC). C'est à ce journaliste d'une remarquable expérience, que le **Gouverneur Sanmarco** - le titre, reflet de sa forte personnalité, lui est toujours resté- a réservé ses entretiens sur les non-dits de la décolonisation qui vont de 1954 à 1960, date à laquelle il sera nommé Président de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA) fonctions qu'il occupera jusqu'en 1976. La seconde partie de l'ouvrage porte sur son métier d'homme de terrain, de jeune Administrateur au Cameroun aux fonctions de gouverneur qu'il occupera en Oubangui-Chari à 42 ans puis au Gabon.*

*Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie et **Président d'honneur d'AROM**, qui se flatte également d'avoir le Gouverneur Sanmarco parmi ses membres, a préfacé ces entretiens dont nous reprenons ci-dessous quelques points.*



Samuel Mbajum ne cache pas son bonheur d'avoir rencontré le **Gouverneur Sanmarco**. Il avoue avoir été séduit par cette personnalité atypique, homme de terrain qui, sous un détachement apparent, lui a dévoilé un certain nombre de non-dits de cette histoire de la décolonisation qui pèse encore sur notre actualité. Terminés quelques semaines avant l'explosion des banlieues de 2005, ces entretiens ont permis au journaliste de mieux les comprendre.

Abdou Diouf salue en Louis Sanmarco le jeune administrateur qui, dès le début de sa carrière, en Oubangui dans les années trente, a usé des pouvoirs absolus que lui donnait le Code de l'indigénat, pour supprimer le monopole d'une compagnie concessionnaire et mettre ainsi « **l'arbitraire au service de la liberté** »

Sur 1958, Sanmarco fait selon Abdou Diouf, une analyse réaliste de la position française « Les Africains, par leurs représentants, auraient préféré rester dans la République française, égaux en droits et en devoirs avec les Français de métropole ; le général de Gaulle le savait, mais, à la fois le contexte international qui rendait l'assimilation impossible et le coût que représentait l'Empire poussaient à accorder l'indépendance.

*Tout au long de sa carrière, il se fit le champion de la justice de la tolérance et de la vérité envers les populations qu'il administra
Pour l'honneur de la France et l'amour de l'Afrique.
(Abdou Diouf)*

L'ouvrage est divisé en deux parties, la première consacrée à la décolonisation au rôle que joua Louis Sanmarco dans les milieux de la Coopération et aux quinze ans qu'il passa à la tête de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA). La seconde partie porte sur sa carrière africaine d'administrateur, de gouverneur et surtout d'homme de terrain.

La toute première partie fourmille d'anecdotes sur ces premiers dirigeants politiques africains les Leon Mba, Aubame, Opangault, Soppo Priso, Boganda - à l'égard duquel il nourrit un affection particulière- et même Matsoua. Ceux-là ne se posaient pas la question de savoir s'ils étaient français, mais ils voulaient surtout **l'égalité**.

Les différents commentaires sollicités sur de Gaulle appellent des réponses claires : « je pense que de Gaulle avait alors fait sien le principe de ce dirigeant anglais qui avait déclaré que son pays n'avait ni amis ni ennemis permanents, mais rien que des intérêts permanents ».

Louis Sanmarco rappelle, face à ce réalisme quelque peu brutal, l'attitude paternaliste et considérée à l'époque



Avec le président Houphouët Boigny

Certains administrateurs des colonies, dont le Gouverneur SANMARCO, ont adopté comme principe d'action la devise de Barthélemy BOGANDA :
ZO KWÉ ZO
Un Homme vaut un Homme
et ils se sont battus pour l'égalité des droits quand ces droits n'existaient pas.



Le référendum triomphal de 1958 a semblé consacrer le succès de **l'inlassable recherche de l'égalité des droits dans la République...** mais la conjonction, d'une part de l'idée chez les Français que la *Grande France* (à laquelle aspiraient les tenants de l'égalité) allait submerger la métropole et, d'autre part du réalisme des Africains qui constatèrent l'impossibilité d'obtenir à la fois la reconnaissance de leur identité et l'égalité des droits, mena à l'indépendance.

Horrié que l'on prétendit le faire « penser au pas », le Gouverneur SANMARCO, qui fut un homme de terrain pendant des décennies et qui assumait la présidence de l'ASECNA, nous livre un témoignage retraçant les étapes de la décolonisation qui ont pu conduire Maurice KAMTO, anti-colonialiste notoire, à dresser ce réquisitoire à l'encontre des dirigeants africains actuels : « Le plus insupportable... c'est de nous avoir fait regretter un régime que nous avons combattu et que nous vomissions à pleine gueule! ».

Des vérités qui dérangent mais qui ne sauraient passer à la trappe de l'Histoire.



ISBN 2-915680-73-6 Samuel Mbadjam
9 782915 680737 Prix 24 €

comme rétrograde de Schweitzer qui défendait pourtant, à sa manière, le principe de l'égalité des races face à une évolution trop rapide et imposée de l'extérieur.

De Gaulle avait toujours deux fers au feu, celui de l'Algérie qui lui brûlait les doigts et on avait l'impression qu'il était prêt à lui sacrifier beaucoup de choses et « le trompe couillon », la solution de rattrapage. Il avait même pensé à un moment, comme le rappelle Peyrefitte dans son livre, qu'on aurait pu créer pour les « pieds noirs » qui posaient problème, un Etat séparé. L'idée fut vite balayée par le cours de événements
Sanmarco rappelle avec beaucoup de détails précis, **le « clash » de Conakry** que son entourage et un gouverneur peu préparé ne surent ni annoncer, ni éviter ni réparer ... il



Robert Buron et Louis Sanmarco
en conversation avec David Dacko

est vrai que se faire entendre du Général n'était pas si facile. Quoi qu'il en soit, une confusion entretenue de toutes parts pesa très lourd sur les relations franco-africaines au moment du referendum, dans la Communauté et même sur une moitié de décennie 1960-1965 fort agitée.

Dans un chapitre intitulé « **de la parenthèse de la coopération** » Sanmarco analyse bien l'état d'esprit qui régnait au Ministère de la Coopération à sa naissance : on ne voulait plus avoir affaire aux anciens Haut Commissaires. « Comme elle a cru être là en expiation du péché de colonisation, son complexe de culpabilité et de repentance la désarmait face aux pratiques de plus en plus fâcheuses de ses partenaires ». L'échec intellectuel de la coopération ajoute-t-il a été de n'avoir pas su ou pu, voire pas essayé

de faire admettre à ses interlocuteurs que **le développement n'est pas seulement une affaire d'argent mais un état d'esprit**. La falsification des mythes fondateurs a, pour son malheur, alimenté l'Afrique en rêveries démobilisatrices lui faisant croire que la coopération lui payait « le remboursement des dommages subis »

Un ministère ambigu, d'une coopération ambiguë telle est la conclusion de Louis Sanmarco sur un Ministère qui ne parvint qu'à créer de nouvelles sources de dépenses. Il en fut au départ l'un des Samourais aux cotés d'équipes très performantes. Le principe était de responsabiliser les Africains de A à Z mais sans leur imposer quoi que ce soit. Cet élan ne devait pas durer et la Coopération finit par être, comme les autres, un Ministère banalisé et pléthorique avant de disparaître en 1998.

Très vite, grâce à l'appui de Robert Buron, le Gouverneur Sanmarco allait trouver sa nouvelle voie avec la présidence de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA) qu'il conserva jusqu'en 1976. Organisme international technique de type régional aujourd'hui très africanisé, l'ASECNA a donné à l'Afrique un statut international que d'autres continents lui envient en matière de sécurité aérienne. Louis Sanmarco est, à juste titre, très fier de sa réussite à laquelle il associe celui qui a été son fidèle Directeur général, Roger Machenaud, et les politiques français et africains comme les directeurs des compagnies aériennes dont il rend très vivant le souvenir.

La seconde partie de l'ouvrage intitulée « Un gouverneur atypique et un homme de terrain » fera l'objet d'une présentation ultérieure. ■

(1) L'ouvrage de Louis Sanmarco publié aux « éditions de l'officine » peut être commandé à Michel SANMARCO 96 rue Thiers 92100 Boulogne au prix unitaire de 20 euros (port compris) par chèque à l'ordre de Michel Sanmarco. Il se trouvera par la suite en librairie.

Hommage à Joseph Ki-Zerbo

d'après Alpha-Barry

Journaliste à RFI, correspondant à Ouagadougou, Alpha Barry a donné, à l'occasion du décès de Joseph Ki-Zerbo, une excellente analyse de sa personnalité. Homme de grande culture, Ki-Zerbo ne faisait pas seulement autorité dans sa discipline, l'histoire de l'Afrique, mais par sa capacité de lutte au service de la justice.

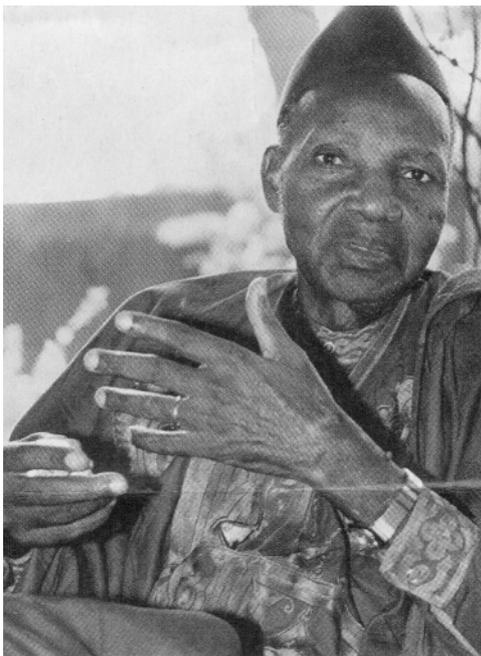
Joseph Ki-Zerbo, qui est décédé le 4 décembre dernier à Ouagadougou à quatre-vingt quatre ans est un de ces intellectuels et hommes politiques africains, qui aura marqué plusieurs générations françaises et africaines.

Actif membre de la Fédération des étudiants d'Afrique noire à Paris dans les années cinquante, il fut, en 1956, le premier agrégé d'histoire d'Afrique noire francophone. Il créa en 1958, avec Cheick Amidou Kane et Albert Tévoedjéré, le Mouvement de Libération Nationale (MLN) et fut l'un des rares à faire voter non au référendum.

Rentré en 1960 en Haute Volta, il sera très actif dans le mouvement qui amènera, en 1966, la chute de Yaméogo. Candidat du MLN, il est élu député en 1970 mais échoue à la présidentielle de 1978. Contraint à l'exil en 1983 par le coup d'état du capitaine Thomas Sankara, il enseignera l'histoire à l'Université de Dakar avant de rentrer en 1992 au Burkina Faso. Il réactive alors sa formation politique et se fait élire député, toujours dans l'opposition. Son dernier combat aura été pour prendre la tête du collectif pour élucider la mort du journaliste Norbert Zongo. Il avait quitté l'Assemblée et la direction de son parti en 2005 pour cause de maladie.

Remarquablement érudit, Joseph Ki-Zerbo va renouveler avec le sénégalais Cheikh Anta Diop les études d'histoire

sur l'Afrique. Ce mouvement avait pour but de redonner aux africains « un petit contrôle sur la définition de leur passé ». De 1975 à 1995, il présidera l'Association des historiens africains.



Joseph Ki-Zerbo

Sa bibliographie comprend : en 1964, *Le Monde africain noir* (Hatier) ; en 1972 *Histoire de l'Afrique noire* (Hatier) en 1991, sa participation à l'*Histoire générale de L'Afrique* (Unesco).

En 2003 : *A quand l'Afrique*, entretiens avec René Holenstein Editions de l'Aube, prix RFI Témoin du monde 2004 et, en 2005, *l'Afrique Noire* avec Didier Ruef (Paris, Infolio éditions)

En 1997 Ki-Zerbo avait reçu le Right Livelihood Award, plus communément appelé en France le Prix Nobel alternatif et, en 2000 plus surprenant, le Prix Kadhafi des Droits de l'Homme.

La devise, en dioula, « na lara, an sara », « quant on se couche, on est mort » aura marqué toute la vie de cet infatigable lutteur.

« Prince des lettres, maître du cogito et de la dialectique, il l'était aussi de la maïeutique, magicienne du verbe qui introduit au haut savoir, depuis les scribes et les officiants des temples de Thèbes et de Memphis » dira Césaire. Il appartient à cette race qui porte les rêves et les utopies sans jamais se renier disait Tshitenge Lubabu M.K dans Jeune Afrique. ■

Le Liban, suite et fin

Christian Lochon

Depuis 50 ans, Christian Lochon, marié à une libanaise séjourne ou parcourt le Proche-Orient : Beyrouth, Bagdad, Téhéran, Le Caire, Damas, Khartoum ... Cet ancien directeur des études du CHEAM se trouve actuellement chargé de formation des Imams de la Grande Mosquée de Paris ! Retour une nouvelle fois de Beyrouth il a donné le 30 janvier dernier, à ARRI une conférence permettant à tout un chacun de comprendre la situation dramatique du « Pays du Cèdre ». En attendant de savoir si la conférence du 10 mars à Bagdad facilitera ou non la convalescence du Malade épuisé (note de François Tous-saint publié dans le “Regards sans Frontières” de Mars).

Le Liban, acteur international

Ce pays est plus connu à l'échelle mondiale que ne le laisseraient supposer sa superficie - deux départements français - et une population de quatre millions d'habitants. Sa diaspora de douze millions de personnes de qualité aux plans politique, économique, culturel, a essaimé sur tous les continents.

Parmi les pays arabes, c'est le seul qui fonctionne démocratiquement. C'est ainsi que l'Onu a pris en compte l'enquête sur l'assassinat du premier ministre sunnite Rafic Hariri et créé un tribunal international. L'opinion mondiale soutient le Liban dans ses efforts pour se dégager de la tutelle syrienne. Hélas, actuellement, les États-Unis et Israël règlent leurs comptes avec l'Iran sur son territoire...

Le Liban, champ de bataille régional

Le Liban n'échappe pas au conflit israélo-palestinien. Les 400 000 réfugiés palestiniens du Liban ne sont toujours pas naturalisés. Ni les chrétiens ni les chiites ne le souhaitent car la balance pencherait alors en faveur des sunnites. De plus ici, l'affrontement entre l'Iran et les pays arabes se double du conflit séculaire entre sunnites et chiites. Rappelons ici son origine : la « fitna » (le chaos) qui suivit la mort du Prophète Mohamed entre les chiites, partisans d'une succession dynastique, et les sunnites, qui voulaient choisir son successeur à la manière tribale. La première révolte chiite fut écrasée par les sunnites. Au XVIème siècle, une tribu turque sunnite fonda une confrérie (safi) à l'origine de la dynastie safavide qui va faire de la Perse un État chiite s'opposant à l'Empire ottoman. En 1979, l'Iran passe sous le contrôle des religieux et vise



désormais à dominer le monde arabe. Les chiites qui, contrairement aux sunnites, ont une hiérarchie sacerdotale, défendent le principe de la suprématie du religieux sur le politique.

Le Liban, le pays implosé

Nous assistons aujourd'hui à l'implosion de la « troïka » gouvernementale. Le président de la République (maroni-

te) qui refuse de signer tout décret proposé par le Premier ministre (sunnite) tout en étant lié tactiquement au président du parlement (chiite), lequel refuse de convoquer la chambre favorable au Premier ministre... Blocage constitutionnel qui se double de la partition du Liban qui s'est manifestée le 8 mars, lorsque les chiites ont été re-joins par les chrétiens du général Aoun, et le 14 mars, par la manifestation des sunnites, druzes et chrétiens des Forces libanaises.

L'échiquier politico-confessionnel

Il y a trois entités libanaises : les chrétiens et les sunnites, représentés au Parlement, et les chiites, écartés des responsabilités. En 1991, les accords de Taef avaient entériné le maintien d'un président de la République chrétien, l'assemblée nationale étant partagée par moitié entre chrétiens et musulmans sunnites. Aujourd'hui, les chrétiens ne sont plus que 28 ou 30%. Le gouvernement Hariri avait réussi à désarmer les milices chrétiennes et sunnites.

Les chiites du Hezbollah refusent le désarmement de leur milice, prévu par la Résolution 1559 de l'Onu comme le Tribunal international spécial qui doit enquêter sur l'assassinat d'Hariri. Soutenus par l'Iran et par la Syrie, ils réclament un réajustement de l'accord de Taef qui accordait 50% des sièges du Parlement aux chrétiens. Ils exigent un tiers des sièges pour eux, un tiers pour les sunnites et un autre pour les chrétiens.

Les sunnites, dirigés par le Courant du Futur (Saad Hariri), né en 1970, sont alliés aux druzes et à la moitié des chrétiens. Le Premier ministre Fouad Siniora est activement soutenu par la France, les États-Unis et la communauté internationale.

Les chrétiens voient leur jeunesse s'expatrier. Le général Michel Aoun, ne voulant pas isoler les siens, s'est rappro-

ché des chiites. Les intellectuels chrétiens le suivent. Les partisans d'Aoun reprochent à Fouad Siniora de privilégier les sunnites ; les opposants d'Aoun reprochent aux chiites leur alliance avec la Syrie.

Le désastre économique

Comme les ponts et les routes, de nombreux établissements industriels chrétiens ont été bombardés par les Israéliens en juillet 2006, condamnant au chômage de nombreux employés et ouvriers. Au plan économique, le gouvernement doit 30 milliards € aux banques libanaises.

La signature de l'accord de Paris III, en janvier 2007, lui permet de rembourser les intérêts pour éviter l'effondrement bancaire souhaité par Israël et la Syrie. Etant donné le blocage pratiqué par l'opposition, les réformes exigées par les institutions internationales sont impossibles. L'incertitude est extrême : de nombreux chrétiens et certains sunnites s'expatrient.

L'arc chiite de Bagdad à Beyrouth

L'arc chiite, de Téhéran à Tyr, décrit par la presse arabe, est devenu une réalité. A Bahreïn, les chiites contrôlent le Parlement. En Arabie saoudite, les chiites (20% de la population) réclament des droits. Une exception dans cet ensemble, la Syrie, dominée depuis 1970 par les alaouites (avec Hafez el Assad), réputés non musulmans, qui mis ont en place les chiites au Liban en 1975.

La Syrie, qui continue à armer et à réarmer le Hezbollah, joue au Liban plusieurs cartes : un soutien sans faille du Hezbollah, un dialogue discret avec Israël avec une crainte certaine du tribunal international... Les Américains, opposés aux chiites, changent d'avis à la lumière du spectacle irakien. ■

Fiche d'actualité.

Tandis que les Nations Unies et certains observateurs comme le Général Pellegrini, ancien Commandant français de la Finul qui a quitté son poste en février et se trouve donc désormais plus libre de ses appréciations, s'inquiètent de la présence de nouveaux groupes armés d'extrémistes islamistes qui échapperaient à la mouvance du Hezbollah, avec le risque sans doute d'être récupérés par Al-Qaïda, l'espoir est venu du Sommet de Ryad et de l'entrée en scène de la diplomatie saoudienne. Le gouvernement de M Fouad Siniora s'en est trouvé conforté, la création d'un tribunal international pour ne pas laisser impuni l'assassinat de Rafic Hariri a été acceptée et la Syrie, qui se trouve engagée par ces décisions, fait moins figure de pestiférée.

Il faut dire que, venant de Ryad, la proposition d'un règlement global du conflit israélo-palestinien, cause de la plupart des maux dont souffre la région, a de quoi donner quelque espoir aux Européens, dont la discrète mais efficace Présidente, Mme Merkel, aura sans doute été en mesure de profiter lors de son voyage à Jérusalem. A suivre... R C.

Darfour : lettre d'Abéché

Henri de Coignac

AROM avait tenté de montrer, dans son bulletin n° 10 de novembre dernier, toute la complexité de l'enjeu stratégique et du drame humanitaire qui se jouait au Darfour. Depuis, si la crise n'a pas nécessairement empiré sur le terrain, elle a pris un retentissement international encore plus grand et a même été invitée chez nous dans le débat électoral. Henri de Coignac, ancien Ambassadeur, chargé par le gouvernement d'une mission sur le Soudan et qui était pour l'essentiel l'auteur du précédent article, rentre aujourd'hui d'Abéché à l'est du Tchad et nous fait le point de la situation.

Après l'attaque du 25 novembre la vie a repris son rythme à Abéché où, sous la chaleur écrasante d'un été trop précoce, circulent, dans l'indifférence générale, des véhicules armés chargés de militaires de tous bords (armée nationale ou rebelles soudanais) et ceux des agences et organisations humanitaires dont la présence massive atteste de la proximité du conflit du Darfour.

La crise est ici omniprésente sous tous ses aspects : interne, la région est au cœur de la contestation politique et externe, avec la prolifération des camps de réfugiés et de déplacés qui contribue à la déstabilisation de l'Etat. La présence prolongée des partisans d'Idris Deby dans la région (Arada, Biltine, Guereda) atteste de la gravité de la situation.

La signature de l'accord de paix d' Abuja le 5 mai 2006, n'a pas apaisé le conflit au contraire. Adopté sous la contrainte des anglo-américains, le traité a été rejeté par la majorité des mouvements rebelles ainsi que par la population darfourienne, celle des camps soigneusement noyauté par la rébellion et celle des villes, contrairement aux espoirs de ses promoteurs et de leurs soutiens.

L'application sélective qu'a tenté d'en faire le gouvernement à son avantage a achevé de discréditer l'accord et a conduit progressivement la communauté internationale à accepter l'évi-

dence qu'il fallait revenir à la négociation afin de conclure avec l'ensemble des parties au conflit un traité « global et juste » qui réponde aux revendications politiques, économiques et sociales à l'origine du conflit du Darfour.

Les gesticulations de la communauté internationale tant à New York (Conseil de Sécurité des Nations Unies) qu'à Addis-Abéba (Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine) n'ont cessé d'entretenir la confusion entre gestion de la crise humanitaire et le traitement du conflit politique oubliant, trop souvent, pour la satisfaction des médias et des lobbies qui les animent, que la première était la conséquence du second et que la priorité devait aller au règlement politique seul capable de créer les conditions de la paix. Comme l'a rappelé Jean-Hervé Bradol, président de MSF, (Libération du 16 /03/07) en réponse au meeting de la Mutualité, la crise humanitaire est sous contrôle grâce à l'intervention massive des Agences des Nations Unies et des ONG (83 au Darfour) et si le sort des « déplacés » et des « réfugiés » est encore précaire et devrait être amélioré, c'est le retour sur leurs terres et dans leurs villages qui leur est interdit tant qu'un règlement politique garantissant la paix ne sera pas intervenu.



Le déploiement, tant réclamé, d'une Opération de Maintien de la Paix, sous la forme d'une force hybride (ONU/UA) forte de 22 000 hommes, prévu par la déclaration d'Addis-Abba du 18

novembre 2006 en application de la résolution 1706 afin d'assurer la protection des camps, est un leurre à l'usage d'opinions publiques égarées. Sans le consentement de Khartoum et sans le support d'un cessez-le-feu respecté, le projet n'est pas crédible. Pis, par la pression qu'il génère à l'encontre du gouvernement Soudanais (menaces de sanctions générales et individuelles brandies au Conseil de Sécurité), il éloigne et fragilise les perspectives d'un règlement politique.

Après bien des tergiversations, l'accord semble fait aujourd'hui tant entre les parties (le Gouvernement du Soudan et les mouvements rebelles) qu'au sein de la Communauté internationale pour rouvrir des négociations en vue d'un accord inclusif et global qui prenne en considération les revendications de toutes les parties signataires et non signataires de l'accord d'Abuja (DPA). Les conditions et les modalités de cette nouvelle négociation ne sont toutefois pas acquises.

Au-delà des réticences du Gouvernement et des parties « minoritaires » qui ont adhéré au Dispositif de Paix Africain (DPA), deux préalables doivent être levés afin d'éviter les « égarements » d'Abuja : l'unification des mouvements ou l'adoption d'une plateforme commune et la mise en place d'une médiation acceptable par tous et crédible. Sur le premier point des progrès sensibles ont été réalisés et un rapprochement est en cours entre les parties réunies au sein du « Front de Rédemption Nationale » (FRN) et les factions dispersées du « Mouvement de Libération du Soudan » (MLS) sous la pression conjuguée de l'Erythrée, du Tchad, de la Libye et de l'Egypte, appuyés par la majorité de la Communauté internationale. Sur le second point, en revanche, celui de la médiation, l'ambiguïté subsiste entre l'initiative d'Asmara appuyée par la Libye et le Tchad et le rôle dévolu à l'UA et à l'ONU (réunion d'Addis-Abéba du 18/11/06) de coordonner les différentes initiatives nationales. Des ponts se dressent de l'un à l'autre et un projet commun se dessine qui, selon les capacités de chacun, permettrait, peut-être, de laisser aux Africains stimulés par l'Erythrée, le soin de réunir les parties, de tracer avec elles les grandes lignes de l'accord avant d'ouvrir la table de la conférence à tous ceux, organisations internationale et pays donateurs qui sont prêts à garantir l'accord, veiller à son application et contribuer à son financement.

La France participe, dans la discrétion, à l'examen d'ensemble de ce dispositif et y intervient dans ses trois dimensions, humaine, politique et régionale. Elle



entretient avec toutes les parties (gouvernements et mouvements) un dialogue constructif, soutient les acteurs de la médiation et veille à la stabilité de la région. Elle fait entendre sa voix à New York comme à Bruxelles et s'efforce de faire prévaloir l'équilibre et le pragmatisme. Une lueur d'espoir existe, mais il y a encore loin « de la coupe aux lèvres ». ■

Henri de Coignac

Notre Armée et ses missions extérieures en 2007

Gal Gilbert Chavannes

Notre Armée est de plus en plus sollicitée par de multiples missions dans toutes les parties du monde. Le Général (2s) Gilbert Chavannes, Vice Président d'AROM, montre ci-dessous comment elle s'est transformée et adaptée pour répondre le mieux possible aux attentes de la Nation.

Le monde a traversé un vingtième siècle de guerre et de souffrance. A elle seule, la seconde guerre mondiale a tué plus de cinquante millions d'êtres humains. Heureusement, pour la France et l'Europe, ces cinq années de combat se sont achevées par une paix qui dure encore. C'est, sans aucun doute, cette paix qu'il faut impérativement et en priorité sauvegarder.

A cet effet l'Armée, « assurance vie » de la Nation a été profondément transformée. Les guerriers sont devenus des soldats de la paix. Ils tiennent certes l'épée et le bouclier pour la défense du pays, mais aux gros bataillons ont succédé des formations tactiques modulables, capables d'être rapidement projetées et, si besoin, déployées hors de France, dans nos Départements et Territoires ultramarins comme à l'étranger. Leurs unités sont de plus en plus intégrées dans des dispositifs interarmes, interarmées

et multinationaux.

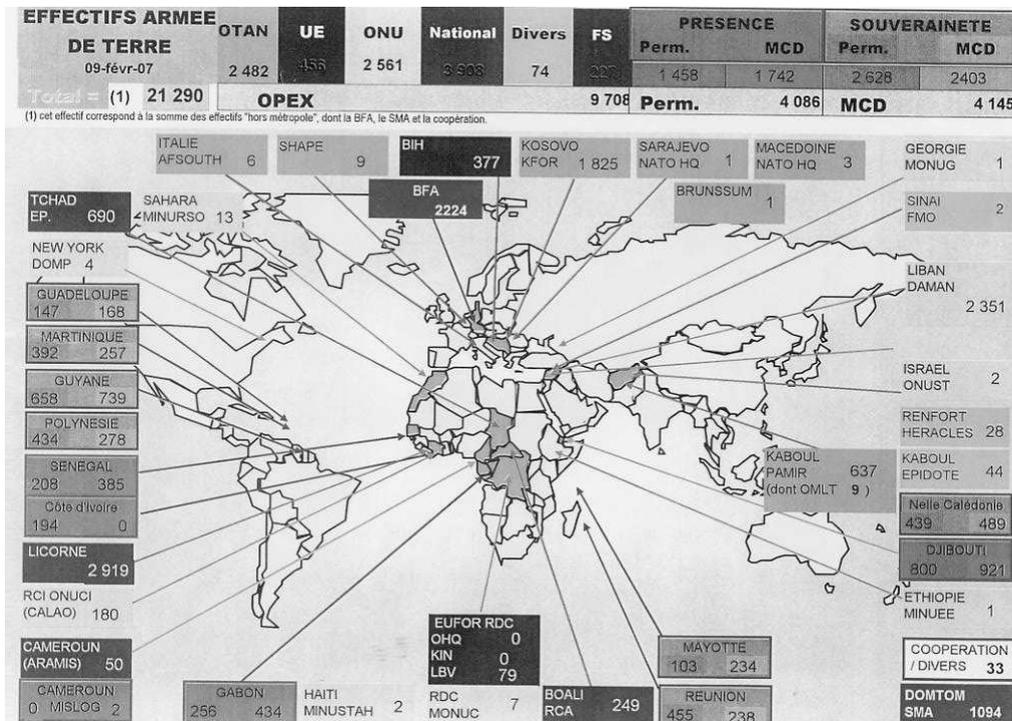
L'adaptation au monde d'aujourd'hui a entraîné l'abandon de la conscription qui présentait l'avantage d'intégrer et valoriser socialement certaines classes de jeunes. Leur recrutement ne répondrait plus, aujourd'hui, aux besoins opérationnels du moment.

Rétablir le système antérieur reviendrait à 5 à 6 milliards d'euros qui viendraient s'ajouter aux 1200 milliards de la dette, a estimé récemment le Premier Ministre. Pour une classe d'âge de 800.000 garçons et filles, il faudrait trouver 30 à 40.000 cadres - sans les prélever sur les effectifs actuels - et reconstituer de nouvelles infrastructures, les anciens casernements des unités dissoutes ayant été pour la plupart cédés ou aliénés.

A la conscription a donc succédé au vingt et unième

siècle la professionnalisation et à une trop grande armée d'« attente », a succédé une armée d'« emploi » justement dimensionnée pour faire face à son contrat opérationnel.

Par nature, les armées de mer et de l'air étaient largement professionnelles. Les rejoignant, l'armée de terre ne dispose plus aujourd'hui que de 134.000 hommes et femmes, mais particulièrement motivés, équipés et entraînés dont 60.000 sont en per-



REFLEXIONS SUR LE TEMPS PASSE ET PRESENT

manence en posture opérationnelle prêts à répondre aux crises concernant notre pays que ce soit dans l'hexagone ou dans le monde.

En France, lorsqu'un danger terroriste ou une catastrophe naturelle dépasse les possibilités du service civil et menace une ville, une côte, une région voire l'ensemble du pays, on a recours en ultime ressort aux forces armées. C'est le cas dans la lutte contre les catastrophes écologistes ou lors de la mise en œuvre du système de sécurité baptisé « vigie pirate ». Dans nos DOM-COM, restent implantées des forces de souveraineté, mais aussi des unités du service militaire adapté qui se consacre à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes grâce à des chantiers d'application permettant le développement de ces départements e collectivités d'outre-mer.

Hors métropole, plus de 21 000 hommes (1) servent les intérêts de la France et la paix. Ainsi, à chaque crise, à chaque moment dans chacun des pays concernés, la France dispose-t-elle de moyens militaires d'intervention mesurés, rapides et efficaces pour répondre aux impératifs de sa politique africaine.

En Europe, outre son engagement paritaire de longue date dans la brigade franco-allemande et le corps européen, l'armée française participe en permanence à des exercices bilatéraux, soit sur le terrain, soit au niveau des états-majors des différents Etats européens, soit encore dans le cadre de l'OTAN. Elle conserve par ailleurs un dispositif conséquent en ex-Yougoslavie et au Kosovo à la hauteur de plus de 2 000 hommes.

Au Moyen-Orient et en Asie, plus de 2 000

hommes sont détachés en casques bleus et blindés blancs au sud Liban en :mission d'interposition, tandis que plus de 700 hommes participent à la sécurisation de l'Afghanistan.

En Afrique, où elle a été présente depuis des siècles, l'Armée française a conservé, à travers les accords de défense, des liens spécifiques avec les nouveaux Etats indépendants. En accord avec 5 d'entre eux, elle entretient également des bases et des forces pré positionnées à Dakar, Abidjan, Libreville, N'Djamena et Djibouti qui servent de relais aux forces projetées.

En février 2007, ce sont par exemple des Mirage basés à N'Djamena qui ont permis d'arrêter quelques unités rebelles protégées par le chaos qui règne dans le Darfour voisin. Peu de temps après, c'est une compagnie qui était transportée dans l'urgence de Libreville à Bouar (RCA) pour aider l'armée nationale centrafricaine à repousser d'autres incursions.

Des missions de coopération militaire sont détachées dans la plupart des capitales africaines. C'est en effet en Afrique que se déroulent plus de la moitié des opérations

LEXIQUE DES SIGLES

ARAMIS	Opération en vertu d'un accord de défense au Cameroun
BFA	Brigade franco-allemande
BIH	Bosnie Herzégovine
BOALI	Opération menée en vertu d'un accord de défense avec la République Centrafricaine
CALAO	Contrôle de l'application du cessez le feu en Côte d'Ivoire (ONU)
EPIDOTE, HERACLES, PAMIR	Opérations de lutte contre le terrorisme, de sécurisation, de formation menées en Afghanistan
EUFOR	Opération de l'Union Européenne en Bosnie
EPERVIER	Opération visant à concourir à la sécurité extérieure du Tchad
BRUNSSUM	Un état-major de l'OTAN axé sur l'Afghanistan
DAMAN	Opération extérieure au Liban
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix aux Etats-Unis (ONU)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMO	Mission de surveillance au Sinai (ONU)
LICORNE	Opération menée dans le cadre de l'ONU en Côte d'Ivoire
KFOR	Opération de l'OTAN au Kosovo
LBV	Opération de l'Union Européenne en République démocratique du Congo
MINUEE	Mission des Nations Unies en Ethiopie et Erythrée
MISLOG	Mission logistique
M.C.D.	Mission de courte durée (chiffres de droite dans les cartouches du plan)
MINUSTAH	Mission des Nations Unies à Haïti
MINURSO	Opération extérieure au Sahara atlantique
MONUC	Mission des Nations Unies au Congo
MONUG	Mission des Nations Unies en Georgie
OPEX	Opération extérieure
ONUST	Surveillance de la trêve en Israël (ONU)
OMLT	Officier de liaison de l'Armée de Terre
SMA	Service militaire adapté.

1) A comparer aux 150.000 américains projetés dans le seul Irak

de sécurisation et de stabilisation mises en œuvre par la communauté internationale dans le monde. Depuis quatre ans, près de 100 000 hommes ont été projetés et déployés en Côte d'Ivoire. Toutes les brigades de l'armée de terre y ont participé. En mission d'interposition entre le nord et le sud du pays, quelque 3 000 hommes y sont actuellement détachés dans le cadre de l'opération Licorne.

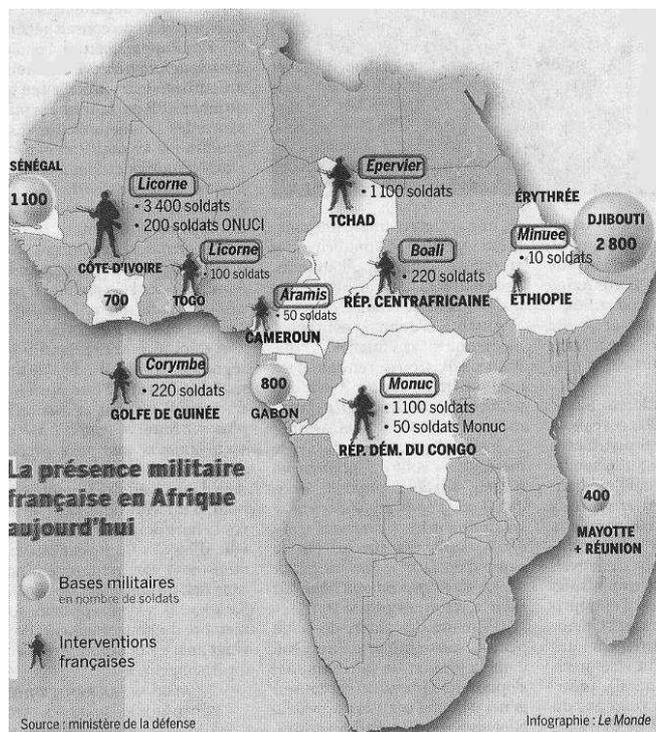
Soucieuse avec l'Angleterre, épisodiquement les Etats Unis et aujourd'hui l'Europe d'aider les pays africains à prendre directement en mains les opérations de maintien de la paix sur le continent, la France s'est employée à mettre en place depuis 1997 avec ses partenaires un système de « Renforcement des capacités africaines de maintien de la Paix (RECAMP) ». Ce système, qui privilégie la formation, les moyens et un appui à l'Union africaine et aux Organisations sous-régionales ainsi qu'à un certain nombre d'ONG, a pour objectif d'aider à la

constitution à terme d'une véritable force africaine de maintien de la paix.

L'armée française contribue ainsi de manière déterminante au développement de l'Afrique et au rayonnement de la France dans le monde. On ne peut que s'en féliciter et

espérer que ses crédits de fonctionnement et d'équipement lui permettront, de garder sa force opérationnelle. On ne soulignera jamais assez le courage, le dévouement et l'esprit de coopération qui animent nos jeunes camarades dans cette œuvre de sécurisation et de reconstruction ainsi que le relatent les reportages sur le terrain publiés tous les deux mois par la revue des Troupes de Marine « L'Ancre d'or ».

Il serait souhaitable qu'à la bienveillante indifférence dans laquelle on les tient, fasse place un jour une solidarité plus active à l'égard de nos jeunes et dynamiques forces armées. ■



Ecole de maintien de la paix de Bamako

L'Ecole de maintien de la paix de Bamako a été inaugurée le 26 mars en présence de nombreuses personnalités maliennes, africaines, européennes, américaines ... et suisses. La France était représentée par le vice-amiral Edouard Guillaud, chef d'état major particulier du Président de la République, l'Ambassadeur Pierre-Henri Wiltzer, Haut Représentant pour la sécurité et la prévention des conflits et le général de division Emmanuel Berth, Directeur de la Coopération militaire et de Défense au Ministère des Affaires étrangères.

Initialement créée en 1999 en Côte d'Ivoire, et installée à Koulikoro (Mali) depuis 2002, l'Ecole de maintien de la paix est un établissement malien à vocation régionale consacré à la formation aux opérations de maintien de la paix en Afrique de cadres provenant en priorité des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le projet de Bamako se trouve en parfaite cohérence avec

les mécanismes qui se mettent en place au niveau sous régional et continental (UA). Il a été instauré en liaison avec le centre international « Kofi Annan » d'Accra et le « War College » d'Abuja.

Le site de Koulikoro étant mal adapté, son déplacement à Bamako avait été décidé en 2004. La première pierre a été posée en 2005. Les premiers cours qui débiteront en avril 2007 à Bamako permettront de former simultanément soixante stagiaires. Entre 1999 et 2006, 1633 officiers ont été formés aux opérations de maintien de la paix provenant de 40 pays africains.

Le coût total de la construction de l'Ecole de maintien de la paix de Bamako est évalué à 8 millions d'euros. Il est le fruit d'une coopération entre le Mali, la France, l'Allemagne, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Grande Bretagne et la Suisse qui porte sur la formation. L'Argentine et le Brésil pourraient s'y associer.

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) à l'épreuve en RDC

Martine Cuttier

Après la description rapide de notre Armée et de ses engagements dans le monde, Martine Cuttier, universitaire et membre d'AROM analyse une opération menée en République Démocratique du Congo (RDC) dans le cadre européen de la PESD, dont il a paru utile de rappeler à cette occasion quelques étapes.

Quelques repères

1949 : Traité de l'OTAN

1954 : Le Parlement français refuse de ratifier le Traité de la Communauté Européenne de défense (CED) que le gouvernement avait négocié et signé deux ans avant à Paris. Les britanniques proposent à la place de réactiver l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), dont le traité avait été signé en 1948 à Bruxelles, mais qui n'aura jamais de rôle opérationnel.

1957 : Traité de ROME.

L'idée d'un politique étrangère commune a mis beaucoup de temps à faire son chemin au sein d'une Europe dominée par les nationalismes et la guerre froide. Ce que l'on appelait la Coopération politique ne portait au départ que sur des sujets lointains ou mineurs. L'Europe sérieuse se construisait sur l'économie et le marché intérieur, tandis que les Ministres des Affaires Etrangères, jouaient les censeurs. L'instauration en 1974 des Conseils européens puis l'effondrement du système soviétique changèrent la donne. La mondialisation fit le reste.

1992 : Le traité de Maastricht pose le principe d'une défense commune en intégrant l'UEO à la politique étrangère commune qui devient la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC).

1997 : Le traité d'Amsterdam intègre la prévention des conflits et les « missions de Petersberg » (police) à la PESC qui devient la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) dans sa composante militaire.

1998 : le Sommet franco-britannique de Saint-Malo jette les bases d'une véritable politique européenne de défense visant à compléter l'OTAN et à disposer à terme

d'une Force de réaction rapide de 60.000 hommes
Un Comité Politique et de Sécurité (COPS) et une Agence Européenne de Défense (armement) sont créés.

Depuis 1999, M Javier Solana, ancien Ministre espagnol, qui a été Secrétaire Général de l'OTAN, cumule les fonctions de Secrétaire général du Conseil européen et de Haut représentant pour la PESC.

En mars 2003 l'opération militaire « Concordia » en Macédoine a permis de tester les procédures de gestion de crise. La même année l'UE a lancé en Ituri, au nord de la RDC, sa première opération extérieure aboutie, « Artémis », avec la France comme « nation cadre ». Depuis, elle a, en mission militaire, remplacé l'OTAN en Bosnie- Herzégovine, et mené à bien, en appui à la MONUC (Nations Unies) l'opération EUFOR qui a permis l'organisation d'élections libres en RDC. C'est de cette opération dont nous parle ici Martine CUTTIER.

Depuis juillet 2006, EUPOL Kinshasa (Police) a remplacé EUFOR et constitue avec EUSEC RDC (formation) deux des 7 opérations civiles que mène l'UE dans le cadre de la PESD.

La force européenne (EUFOR) en République Démocratique du Congo (RDC)

La genèse politique de l'opération et les précédents

Dès mars 2006, le Parlement européen adopte une résolution définissant les critères applicables aux opérations d'imposition de la paix de l'UE en RDC en vertu du « devoir de protection » consacré par le document final du Sommet mondial des Nations Unies, à New York, en septembre 2005. Peu après, malgré la MONUC en RDC, les



Nations-Unies demandent assistance à l'UE pour la période des élections. L'UE donnant la priorité aux Balkans et à son voisinage immédiat, le Parlement demande un mandat limité dans sa durée et sa géographie à la mission de sécurité des élections et suite à une requête officielle du gouvernement intérimaire. Après plusieurs semaines d'après discussions, le Conseil lance la planification de l'opération de l'UE en soutien à la MONUC. La France pousse l'Allemagne à s'impliquer, la chancelière Angela Merkel se laisse convaincre car elle y voit une occasion pour son pays réuni de retrouver son rang sur la scène internationale. Immédiatement des voix se sont élevées parmi ses alliés politiques, l'opposition et l'opinion publique. Elle a rallié le *Bundestag*, seul autorisé à permettre une intervention extérieure et persuadé le commandement de la *Bundeswehr* de participer et même de diriger l'EUFOR en tant que « nation-cadre » en vertu de la résolution 1671 du conseil de sécurité d'avril 2006.

Au final, dans la continuité du référendum constitutionnel du 18 décembre 2005, le processus électoral de la RDC est totalement pris en main par la communauté internatio-

nale où l'ONU prend les décisions d'engagement que l'UE met en partie en œuvre. Par contre, l'Union africaine n'a joué aucun rôle dans cette opération de sortie de crise.

L'action militaire de l'UE complète des actions communes déjà menées en vue de la reconstruction de l'Etat de droit. Depuis 2004, l'UE aide les forces de police à travers EUPOL Kinshasa : une mission destinée à créer et à conseiller une unité de police intégrée et depuis juin 2005, elle mène une action de conseil et d'assistance technique en matière de réforme du secteur de la sécurité en RDC avec l'EUSEC RD Congo. C'est un appui technique et logistique pour moderniser le système de gestion des personnels et des finances des forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) afin de veiller au versement des soldes des militaires pour qu'ils se consacrent à leur mission et non plus à couper les routes et à piller les populations. Dans l'ensemble, durant la période électorale, la police et les unités de maintien de l'ordre ont tenu leur place

et agi sans excès.

Le coût de la mission, d'abord assuré par six Etats membres à hauteur de 900.000 Euros, s'est élargi, au budget communautaire et à la contribution d'Etats tiers volontaires.

L'accomplissement de la mission

La mission tient dans les cinq points de l'article 8 de la résolution 1671 : apporter son soutien à la MONUC, contribuer à la protection des civils exposés à la menace imminente de violences physiques, contribuer à la protection de l'aéroport à Kinshasa, assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel et la protection des installations de l'EUFOR et effectuer des opérations de caractère limité afin d'extraire des individus en danger.

Dans l'accomplissement, il faut distinguer deux aspects : tout d'abord, la place et la fonction du dispositif militaire pendant le processus électoral puis son rôle pendant et après le dépouillement. Déployée dès le 13 juillet, la force a permis aux citoyens de la RDC de voter le 30 juillet, lors

du premier tour, sans obstruction majeure. Le second tour s'est déroulé le 29 octobre dans des conditions acceptables malgré des irrégularités. Le dispositif de l'EUFOR a peu à peu été démonté puisque la fin du mandat était prévue pour le 30 novembre. Quelques 300 soldats sont restés à Kinshasa jusqu'aux environs du 15 décembre et d'autres jusqu'en janvier 2007. Dans l'ensemble, le calendrier de la mission a été tenu.

Durant toute l'opération, la mission militaire de l'EUFOR s'est accompagnée d'actions de type civilo-militaire de soutien à la population : réfections d'écoles, de routes, construction d'un abri de 100 m à la gare centrale, consultations gratuites des médecins dans les dispensaires, livraisons de médicaments, de lits d'hôpital, de vêtements, de jouets.... Ces actions extra-militaires extrêmement utiles, en externe, pour faire accepter les soldats de la force par la population, le sont aussi, en interne, pour impliquer les soldats dans des actions sociales valorisantes, leur apprendre à connaître les populations voire recueillir du renseignement et combler les temps morts.

Etant achevée, il est possible de tirer quelques conclusions de la deuxième opération militaire autonome de l'UE menée en Afrique. Du point de vue de la méthode, le processus décisionnel est rodé, les Nations-Unies demandent assistance à l'UE pour une mission temporaire afin d'éviter tout engluement et surcoût, et limitée dans sa géographie. Une « nation-cadre » conduit l'opération ouverte à d'autres pays. Le processus capacitaire s'est affirmé, l'UE a amélioré sa logistique de projection et son organisation opérationnelle. A remarquer aussi la mixité de la mission où, le fusil posé, le soldat européen devient bâtisseur au profit des populations locales alors que la présence des soldats nationaux est synonyme pour elles de calamités.

Par rapport à *Artémis*, la participation des pays s'est accrue car, en 2004, dix nouveaux membres sont entrés dans l'UE même si l'on peut à nouveau noter l'absence des Britanniques. La Belgique, ex puissance colo-

niale, a faiblement participé ce qui n'augure pas de sa perte d'influence car elle reste très présente diplomatiquement. La réticence s'est amoindrie car l'Allemagne s'impose comme acteur militaire à part entière. Au niveau institutionnel, la concurrence inter-pilier entre le Conseil et la commission ne semble pas avoir joué. Cette opération a conforté le multilatéralisme de l'UE comme fondement de sa stratégie de sécurité et la mise en œuvre de groupements tactiques interarmées. Un intérêt collectif a émergé, la coopération opérationnelle UE-ONU s'est affirmée. Car bien que limitée à un soutien de l'ONU, cette opération de grande urgence constitue une étape importante dans le développement de la synergie entre les deux organ-



isations. Autant de façons de diminuer les faiblesses diplomatiques de l'UE malgré le blocage constitutionnel suite au vote négatif des Français et Hollandais du printemps dernier. Le succès militaire de l'opération ne signifie pas la fin des difficultés de la RDC car le pouvoir légitime reste confronté à une déstabilisation dans l'Est que

tente de contenir l'armée régulière épaulée par la MONUC. Et que dire de la situation économique et sociale.

Finalement, cette opération ne signifierait-elle pas que l'Afrique redevient « le fardeau de l'homme blanc » ?■

Martine Cuttier, enseignante, docteur en histoire, membre d'AROM

La Mission de l'ONU au Congo (MONUC) a été créée en 1999 par la résolution 1291 du Conseil de Sécurité des Nations Unies suite aux accords de Lusaka. C'est actuellement avec 16.700 militaires autorisés et 500 civils la plus importante des 18 missions de maintien de la paix de l'ONU. Elle est également la plus coûteuse avec un budget annuel de près de 1 milliard de dollars.

Le mandat de la MONUC est placé sous le titre VII de la Charte des Nations Unies. Il l'autorise à employer tous les moyens nécessaires pour dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus politique.

De la « libération » de Phnom-Penh (avril 1975) au Tribunal pénal international

Christian Lambert

Un article du journal Le Monde du 17 janvier 2007 de Piotr Smolar intitulé « Phnom-Penh 1975 : nuits rouges sur l'ambassade » et la difficulté de mettre définitivement sur pied le Tribunal pénal qui devrait juger les crimes des Khmers rouges ont remis en mémoire une période douloureuse, encore mal élucidée ou trop facilement oubliée de nos relations avec le Cambodge. Même si l'Association « Justice pour le Cambodge » se montre extrêmement active pour assister les victimes qui pourraient se porter partie civile bien des ombres subsistent sur cette période et sur la volonté des autorités de faire justice.

Un ancien Ambassadeur, Christian Lambert, nous livre le souvenir qu'il a gardé du recueil à la frontière des rescapés de notre ambassade à Phnom-Penh.

Une fiche d'actualité sur le Tribunal pénal constitué pour juger les khmers rouges et sur la justice pénale internationale en général complète son récit.



Cambodge.

Je me souviens, comme si c'était hier, que le 17 avril au matin, mon correspondant, le proviseur de notre lycée de Phnom-Penh qui tenait le rôle d'adjoint du Consul Jean Dyrac, me décrit la « libération » de la ville par les khmers rouges. Je l'entends encore : « C'est formidable, la ville libérée est en liesse. Les scouts (bouddhistes) embrassent les khmers rouges libérateurs. Enfin » (sic)

Mais quelques jours plus tard, le ton avait changé. Le discours était tout autre. « C'est bizarre, nous voyons de nombreux incendies. Il semble que les libérateurs commettent quelques brutalités envers la population ». Puis encore quelques jours. « Ca va très mal. Toute l'Ambassade et ceux qui s'y sont réfugiés sont expulsés sur la frontière avec la Thaïlande. Nous serons embarqués sur des camions.

Nous devrions arriver à la frontière après-demain. Venez nous chercher. Nous sommes nombreux. »

Il fallut donc louer des autocars. La Thaïlande, déjà en ce domaine, était bien équipée. Le nombre des « voyageurs » étant estimé à une centaine, l'Ambassade a donc loué trois autocars Mercedes climatisés et le jour dit, de bon matin, l'attaché militaire, le Colonel Roubert, moi-même et l'ins-

Nous étions en mars 1975. J'étais alors le numéro 2 de notre Ambassade à Bangkok, chargé en particulier de suivre l'évolution de la situation au Cambodge. Phnom-Penh étant de plus en plus bombardé et menacé, un poste de radio-téléphone avait été installé dans notre Ambassade à Bangkok, exactement sous la résidence sur pilotis de l'Ambassadeur, de manière à avoir une vacation par jour avec notre Ambassade au

pecteur des affaires étrangères, Marc Bonnefous, que le Département avait envoyé de toute urgence en renfort sommes partis pour la localité frontière d'Aranya Prathêt. Paris avait commencé à comprendre que tout n'était pas merveilleux dans un Cambodge « enfin libéré par les vaillants soldats de Monseigneur », c'est-à-dire le Prince Norodom Sihanouk, alors à Pékin, Chef du Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea communiste, le Grunk.

Arrivés sur les lieux vers dix heures, nous nous apprêtions à attendre. Mais combien de temps ? Les camions des expulsés arriveraient-ils le jour même, le lendemain, le surlendemain ? et, détail trivial, comme on dit au Département, aurait-on assez de crédits pour régler la location des autocars, étant connu que dans nos ambassades, exception faite pour quelques cas, il manque toujours un sou pour faire un franc.

Par chance, vers midi, apparaît de l'autre côté du pont - un pont en bois très colonial tout juste assez large pour laisser passer une voiture - un civil, le Proviseur du Lycée de Phnom-Penh escorté d'un khmer rouge, le foulard autour du cou et de bonne corpulence, qui n'était autre qu'un instituteur local rallié au nouveau régime. Le Colonel Roubert s'avance. Je lui demande de ne pas aller plus loin, le contact avec les khmers rouges me paraissant risqué, d'autant que notre attaché militaire était en uniforme. Toujours est-il qu'en une heure tous les rescapés de notre Ambassade au Cambodge, à commencer par le Consul Jean Dyrac, avaient franchi la frontière. Parmi eux se trou-

vait également Patrice de Beer, le correspondant du « Monde » que j'avais reçu à Bangkok en mars alors que, tout heureux, il allait couvrir la probable « libération de Phnom-Penh délivré de Lon Nol, fantoche des Américains ». Il y avait là aussi des diplomates russes qui avaient été plus ou moins rossés par leurs amis chinois par khmers rouges interposés, des Japonais et curieusement une jeune cambodgienne, compagne d'un Japonais. Je m'en souviens très bien car, chose surprenante, les khmers rouges responsables du transfert m'ont fait demander si cette cambodgienne était bien de nationalité française comme elle le prétendait, ce que j'assurais aussitôt par écrit. Contre toute attente le mensonge fut accepté, la jeune cambodgienne put passer en Thaïlande et eut ainsi la vie sauve.

Tout le monde étant embarqué, le convoi arriva à Bangkok en fin d'après-midi et les rescapés furent répartis dans les hôtels proches de l'Ambassade.

Le lendemain, un médecin français, rescapé lui aussi de Phnom-Penh, me confia qu'il avait le sentiment qu'il y avait un cas de choléra dans le groupe. Je lui dis aussitôt : « Docteur, surtout ne dites rien. Ces réfugiés vont être rapatriés très prochainement, demain ce ne sera plus notre problème. » Si le doute s'était ébruité, les autorités thaïlandaises auraient placé tout notre monde en quarantaine, ce qui aurait singulièrement compliqué la situation. Marc Bonnefous obtint de Paris l'envoi immédiat d'un Boeing spécial. Au bout de 48 heures, tous les réfugiés expulsés étaient en France.



Jean Bernard Veron, : *Angkor, Mémoire d'une passion française*

Cette triste mésaventure appelle trois observations :

1 - La remise aux khmers rouges des Cambodgiens de haut rang réfugiés à l'Ambassade, aussi tragique fut-elle, était inévitable, dès lors que lesdits khmers rouges auraient pu parfaitement mettre leur menace à exécution et en cas de refus massacrer tout le monde, y compris le Consul.

2 - Il reste que Paris a fait preuve en cette affaire d'un grand aveuglement, motivé sans doute par l'anti-américanisme qui, déjà, inspirait la politique étrangère de notre pays, en particulier en Indochine. Le discours que le Général de Gaulle prononça solennellement à Phnom-Penh le 30 août 1966 n'y avait pas été étranger.

3 - Rappporter objectivement la vérité n'est pas toujours facile. En juin 1975, en poste à notre Ambassade à Bangkok, on m'informe qu'un Général cambodgien du nom de Sor Buon avait réussi à se réfugier en Thaïlande en parcourant à pied et en 39 jours les 600 kms qui séparent Phnom-Penh de la frontière avec la Thaïlande. Il s'était fait passer pour un chauffeur de taxi. Ses mains calleuses l'avaient sauvé. Je le reçus aussitôt et par devant témoins pris note de son témoignage au cours duquel il me fit, en un parfait français, une description précise des tueries opérées par les khmers rouges. J'en fis une dépêche de 9 pages. Notre l'Ambassadeur, quelque peu timoré, me confia que cette dépêche allait déplaire au Département. Finalement le lendemain, elle fut tout de même expédiée, mais sous ma responsabilité. Pour autant, le Département ne fut pas complètement convaincu. Il fallut attendre l'invasion du Cambodge par les Vietnamiens en décembre 1978 pour que l'on reconnaisse enfin ce qu'étaient nos « amis les khmers rouges » et leur sinistre bilan. Il s'agit de la dépêche N° 565 / AS du 23 juin 1975 que l'on peut consulter à la Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères.

Christian Lambert

Le régime de Pol Pot et la Justice pénale internationale



janvier 1979.

On estime que le régime du « Kampuchéa démocratique », qui a organisé le plus grand massacre de la seconde partie du XXème siècle, a fait entre 1,7 et 2 millions de victimes d'avril 1975 à

Le Tribunal pénal international qui a été constitué pour punir ces crimes ne le fut pas sans réticence puisqu'il aura fallu dix ans pour le mettre sur pied. Aux réserves de la Chine, qui avait soutenu directement le « Kampuchéa démocratique », sont venues s'ajouter celles du pays victime, les Etats Unis, et même de l'Europe qui avait composé avec le régime révolutionnaire. Mais la plus grande réticence est sans doute venue de l'actuel chef de l'Etat cambodgien lui même, Hun Sen, ancien commandant sous le régime de Pol Pot qui, s'il n'a pas été tenu pour responsable de massacres, reste entouré d'une nomenklatura qui a laissé faire et avec laquelle il a tout intérêt à composer.

C'est finalement, dans l'esprit du procès de Nuremberg, un tribunal mixte, comparable à celui qui a été mis sur pied pour la Sierra Leone qui a été choisi. Dix sept juges cambodgiens et douze juges étrangers se sont ainsi retrouvés, en juillet 2006, dans une instance inhabituelle pour recueillir les témoignages sur les massacres. Initialement prévues pour juin prochain, les premières comparutions publiques des responsables qui restent des massacres (on parle de quinze à vingt personnes) n'auront sans doute pas lieu à Phnom Penh avant 2008. Les juristes et avocats internationaux ne sont pas désintéressés dans l'affaire puisque 43 millions d'euros ont été budgétés pour trois ans.

Si importantes qu'apparaissent ces dépenses, on note qu'elles sont cinq fois moins élevées que celles à la Haye de la Cour Pénale Internationale (CPI) pour 2004 – 2005. Sa prison, sans doute modèle, abrite à ce jour un seul détenu, Thomas Lubanga, petit chef de guerre extradé de RDC.

Doit-on demain, pour le Darfour, la Somalie ou ailleurs, sous la pression d'avocats ou d'ONG financièrement intéressés par la défense de causes humanitaires, souhaiter la multiplication d'inculpations devant la Cour Pénale Internationale (CPI) pour que soit rendue une justice selon nos normes, la question mérite d'être posée.

Beaucoup d'espoirs avaient été placés dans la CPI. Le fait que ni les Etats Unis, ni la Russie, ni la Chine, pas plus que la plupart des Etats qui pourraient être concernés n'aient signé ou ratifié cet accord contribue à sa faiblesse. Les crises et réticences internationales à son égard illustrent, pour leur part, la difficulté de son application.. Le risque d'un échec devrait inciter à la réflexion les 104 Etats qui en sont membres. ■

Raymond Césaire

mination fut reconnu, le FNLKS accepta qu'il soit ouvert à tous les Calédoniens, Kanaks, Européens ou Wallisiens. Mais il exigea que ne puissent s'en prévaloir les "expatriés" de fraîche date venus dans le Territoire prendre leur part du "boom", ni les fonctionnaires qui choisissent de résider dans le Territoire pour bénéficier d'une retraite majorée. Ils demandèrent que soit appliquée la jurisprudence internationale, déjà utilisée par la France, notamment pour la Côte française des Somalis, qui retient comme discriminant la naissance et une durée de résidence de trois, dix, ou 20 ans. Ils firent valoir que l'article 3 de la Constitution qui reconnaît le droit de vote à tout citoyen français, ne pouvait leur être opposé, considérant que son application est sans objet dans le cas d'un scrutin d'autodétermination intéressant un Territoire d'outre-mer.

Les accords de Matignon de 1988 qui mirent fin aux événements tragiques d'Ouvéa, puis les accords de Nouméa qui dix ans plus tard ont reporté de quinze à vingt ans le scrutin d'autodétermination, ont donc retenu une définition restreinte du corps électoral calédonien pour les personnes qui ne relèvent pas du statut personnel, c'est à dire pour les non kanaks : ne participeront au scrutin sur « l'accession à la pleine souveraineté » que les « populations intéressées à l'avenir du Territoire ». L'accord se fit sur la base d'un corps électoral « figé » en 1988, complété par les enfants majeurs de ces électeurs, et par l'exigence de dix années au moins de résidence à la date du scrutin. Ces dispositions ont été validées par le référendum du 6 novembre 1988 et par le scrutin de ratification du 8 novembre 1998.

Dans l'esprit des négociateurs de ces accords, ces dispositions devaient aussi s'appliquer au corps électoral appelé à participer aux scrutins territoriaux qui auront lieu dans la période intérimaire pour l'élection des assemblées provinciales et pour celle de l'assemblée territoriale, le Congrès. En effet, la constitution de la "citoyenneté calédonienne" qui est l'horizon politique des accords, implique que soit identifiée la population qui a en commun un destin lié à la Nouvelle-Calédonie, car si tous les citoyens de la Nouvelle-Calédonie sont également citoyens français, tous les citoyens français n'ont pas vocation à devenir citoyens de la Nouvelle-Calédonie.

Or, le RPCR de Jacques Lafleur s'est avisé, et le Conseil constitutionnel l'a suivi sur ce point par une

Administration

Statut politique Collectivité sui generis française

Capitale Nouméa
22° 16' S, 166° 27' E

Gouvernement

- Président de la République : Jacques Chirac
- Haut-commissaire de la Rép. : Michel Mathieu
- Présidente du Gouvernement : Marie-Noëlle Thémereau

Géographie

Superficie 19 058 km²

Démographie

Population (2005) 232 258 hab.

Densité 12,5 hab./km²

Langues Français langue officielle plus 28 langues vernaculaires et de nombreuses langues parlées par les minorités ethniques

Économie

PIB (2003) 3,158 milliards de \$

· PIB/hab. 14 800 \$/hab

Monnaie Franc CFP (XPF) ¹

décision du 15 mars 1999, que la limitation à un corps électoral « gelé » dans sa composition de 1989 aurait pour effet d'exiger plus de dix ans de résidence, ce qui irait au-delà de l'accord politique initial et contreviendrait par trop au principe posé par l'article 3 de la Constitution. Il fallait donc une modification de la Constitution pour que l'engagement politique pris par les signataires des accords de Matignon et de Nouméa, engagement solennellement renouvelé par tous les ministres de l'outre-mer et par le président de la République lui-même, soit respecté. Plus que du sort de quelques centaines d'électeurs, il y allait de la parole de la France, de la paix civile et de la construction d'une communauté de destin entre les habitants de la Nouvelle-Calédonie. ■



Lu dans la presse ...

L'Histoire : les massacres oubliés - La Charte : repentance ou pas ?

En cette période préélectorale, la presse se plaît à reporter les déclarations des uns et des autres sur le « devoir » de la France (la nation, le peuple, l'Etat), du Gouvernement à se repentir de son passé colonial.

En décembre 2006, le journal La Charte, organe de la principale fédération des Anciens Combattants (Fédération Maginot) écrit sous la plume de son secrétaire général : « Notre rapport au passé est devenu étrange et j'avoue être excédé par l'action des tenants de la repentance. La colonisation n'a pas été que rapines et malheurs. Falsifier l'histoire c'est tromper les citoyens en faussant leur jugement et je ne ferai pas acte de repentance car cela relèverait de l'aveuglement et du charlatanisme ! »

Autre point de vue rapporté cette fois par le Monde puis La Croix du 6 février 2007 :

A Alger, le 4 février, Jacques Lang remet au Président Bouteflika un message de Mme Ségolène Royal en précisant, en réponse de demande d'excuse du Président Algérien, que « La meilleure façon de s'excuser est de reconnaître la réalité des crimes qui ont été commis par la colonisation en Algérie de 1830 à 1962 » Réponse du Ministre Douste Blazy sur Europe 1 : « La France doit cesser de battre sa coulpe sur l'Algérie. Méfions-nous de la repentance permanente... »

A suivre !

Colonisation : les massacres oubliés

Sous ce titre, la revue l'Histoire (n°318 de Mars) évoque ce qu'elle appelle : « les brûlures de la colonisation » en prenant pour exemple les événements sanglants qui se sont passés en Algérie, à Sétif en 1945, à Madagascar en 1947, au Cameroun en 1955.

Il s'agit d'épisodes différents dans des temps et des situations qui n'étaient pas les mêmes, mais qui ont un point commun : le maintien de l'ordre ; ses conditions, ses résultats.

Drame pour les populations victimes. Responsabilités à

exercer par ceux qui représentaient ... l'Etat Français : département en Algérie, colonie à Madagascar, tutelle d'un gouvernement local au Cameroun.

Les historiens (ceux qui ne sont pas engagés dans une idéologie partisane) trouveront dans les chapitres développés par la revue matière à enrichir leur réflexion à partir d'éléments objectifs : combien de morts ? Responsabilité des uns et des autres ?

Matière aussi à asseoir des éléments de comparaison avec d'autres opérations de rebellions ou de simples contestations opérées tout récemment dans certains pays africains dont la charge de maintenir l'ordre était autrefois assuré par la France, la Grande-Bretagne ou la Belgique.

Le Monde : l'astuce d'un pilote mauritanien

Le Monde du 19 février relate comment le commandant Dahmoudi a su mettre en échec un pirate de l'air tentant de détourner son boeing d'Air Mauritanie entre Nouakchott et les Canaries ... plus tôt - 2 pistolets chargés à chaque main, un pirate avait fait irruption dans le cockpit de pilotage. Sans perdre son sang-froid, Dahmoudi avait pendant longtemps discuté en « hassanya » avec son agresseur, un sahraoui, qui ne comprenait pas le français ... et en même temps il prévenait en français un ... pilote à l'arrière de l'appareil ... Ce dernier, selon un scénario « millimétré », pouvait alors se regrouper avec d'autres passagers derrière la porte du cockpit ...

A l'atterrissage, ce commandant freine si brusquement que le pirate se trouve déséquilibré ... maîtrisé, désarmé, « dépouillé comme un poulet »...

Avis pour d'autres passagers à l'avenir : « ne pas se plaindre si à l'atterrissage le freinage est trop brusque ... Le commandant a peut-être une raison pour ce faire ».

En Guyane : Ariane et Soyouz « pacés » !

Le Monde du 27 février nous fait connaître qu'une délégation européenne et russe a posé la première pierre d'un nouveau pas de tir destiné au lancement de la fusée Soyouz. Sinnamary, près de Kourou, est évidemment plus près de l'Equateur que Baïkonour, mais il faut saluer surtout ce geste « fort » de coopération entre l'Europe qui

lance Ariane et la Russie qui lance Soyouz. Entre le département français de l'Amérique tropicale et le désert brûlant ou glacé du Kazakhstan n'y aurait plus qu'une sphère

re commune à tous les hommes ?■

S. Jacquemond



Vu à la télévision ...

La bataille d'Abidjan
ARTE – 20 février 2007

Voilà un documentaire qui, disent les programmes, doit éclairer le téléspectateur sur « un nouveau destin pour l'Afrique » !.. En fait, il s'agit d'une série d'images (so vent intéressantes en elles-mêmes) qui sont présentées dans le plus grand désordre entre des déclarations (également sans ordre très clair) d'hommes politiques, leaders des foules, et journalistes africains, entrecoupées par celles d'experts « es Afrique » blancs, sans oublier - (grande importance !) - les cours d'histoire contemporaine exprimés – peintures réalistes à l'appui – par Mr Justin OUSSOU, artiste peintre abidjanais de son métier ...

Le documentaire s'étend longuement sur le Libéria voisin : le portrait de son dictateur temporaire Charles Taylor (qui aurait été aidé dans sa prise de pouvoir par le

Président Houphouët Boigny, lui-même soutenu par la France. Tristes vues de Monrovia en 2006 sous le contrôle de l'envoyé de l'ONU... Mais on voit beaucoup moins l'action des militaires français de « Licorne » (2 chars sous 3 bananiers quelques secondes...). Il est vrai que c'est la France qui est responsable de la coupure en deux de la côte d'Ivoire, comme l'a déclaré quelques instants plus tôt l'expert historien, professeur à Bordeaux, abondamment cité au cours de l'émission.

A la fin de ce documentaire, peu de téléspectateurs auront sûrement compris en quoi consistait cette « bataille d'Abidjan »... un titre « alléchant » pourtant !■

Serge Jacquemond



Vu au cinéma ...

Le vingtième Fespaco à Ouagadougou : palmarès.

La vingtième édition du Fespaco, qui est tous les deux ans le grand rendez-vous du cinéma africain, s'est tenue à Ouagadougou du 26 février au 3 mars.

« L'étalon d'or » a été attribué à **Ezra**, du Nigérian Newton Aduaka, qui traite, comme le hollywoodien **Blood diamond** – à l'affiche à Paris depuis six semaines – des enfants soldats et de la contrebande des diamants en Sierra Leone.

Après l'Oscar du meilleur film étranger attribué en 2006 à **Totsi**, c'est la deuxième récompense internationale obtenue par le cinéma nigérian, alors que ce pays est surtout connu pour sa considérable production de vidéos de médiocre qualité.

Figurent aussi au palmarès, **Les Saignantes**, original et iconoclaste, dit-on, du camerounais Jean-Pierre Bukolo (étalon d'argent) et **Daratt, saison sèche**, du tchadien Mahamat-

Saleh Haroun (étalon de bronze).

Barakat de l'algérienne Djamilia Sahraoui a obtenu le prix de la meilleure première œuvre et **Il va pleuvoir sur Conakry** du guinéen Cheik Fantamady Camara, le prix du public.

Pas de récompense, donc, pour le Burkina Faso, pourtant berceau du cinéma africain.

Les observateurs du festival ont noté

l'apparition d'un thème nouveau : celui de l'immigration, avec notamment **Teranga blues** (les errements d'un émigré refoulé de France) du sénégalais Moussa Sene Absa, et **Africa paradise** – sorti en France le 28 février – où le béninois Sylvestre Amoussou raconte avec humour les mésaventures d'un informaticien, au chômage dans une Europe dévastée, qui émigre clandestinement dans une Afrique prospère où sa femme, heureusement, trouvera pour les faire vivre, un emploi de bonne à tout faire.



Barakat ne passe plus à Paris (mais peut-être en province ?). Le film décrit l'aventure de deux femmes dont l'une a participé activement à la guerre d'indépendance et l'autre est victime de la terreur intégriste : son mari, journaliste, vient d'être enlevé et c'est à sa recherche que partent les deux amies. On croit d'abord à un film sur l'Algérie confrontée au terrorisme, mais la réalisatrice s'intéresse surtout à ses deux personnages, à leur psychologie et à leurs rapports à la fois chaleureux et tendus.

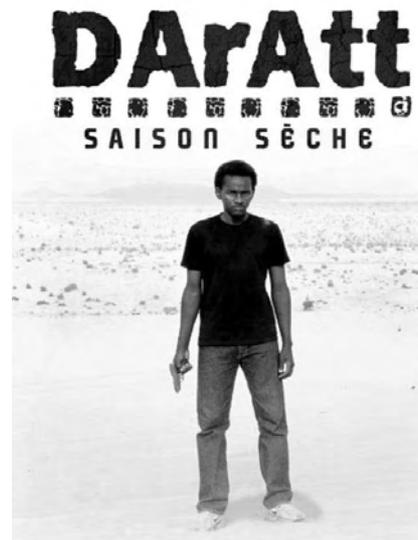
Par contre on peut encore voir **Daratt, saison sèche**, et il est même recommandé de le faire. Ce film est le troisième d'un réalisateur tchadien (le premier et sans doute le seul ?).

C'est l'histoire d'Atim, 18 ans, dont le père a été assassiné pendant la guerre civile. Il est avec son grand-père dans la cour de sa maison quand la radio annonce une amnistie générale pour tous les criminels de cette guerre. Atim, armé d'un revolver, est alors chargé par le vieillard de retrouver l'assassin de son père et de se substituer à la justice défailante. Il le retrouvera sans difficulté devenu, à Djamena, un exemplaire et paisible boulanger. Une étrange relation naît alors entre les deux hommes.

Le film est lent, presque muet, mais utilise à merveille les mouvements du corps, les gestes, les attitudes, pour dire l'ambiguïté, la complexité des sentiments qui animent les deux personnages : le jeune vengeur, fasciné, malgré sa haine, par le tueur repent, lui-même tenté de protéger ce garçon qui l'attire et dont il sent pourtant qu'il constitue une menace. Jusqu'au coup de théâtre final.

Le tournage du film s'est effectué dans des conditions difficiles et a failli être interrompu par l'attaque des rebelles contre Djamena en avril 2006. Le cinéaste a dû prendre de gros risques pour aller tourner à Mao la scène finale dans le désert à laquelle il tenait absolument.

Au-delà de la fable morale on a pu voir dans cette « saison sèche » une métaphore de la réalité tchadienne. Peut-être. Mais



surtout, souligne Pascal Merigeau dans le *Nouvel Observateur*, « Rien ne se passe jamais comme le spectateur imagine que cela va se passer tout au long de ce film dont l'âpreté du style, en accord avec la sécheresse des lieux, renforce à chaque instant l'humanité profonde, bouleversante. Daratt n'est pas un grand film africain, c'est un grand film. Qui d'une réalité terrible fait un conte qui à chaque instant renvoie à cette réalité »

Avant d'être primé au Fespaco, Daratt avait obtenu le Prix Spécial du Jury au Festival de Venise. ■

Georges Sanner





Lu chez le libraire ...



“Gouvernance, démocratie et opinions publiques en Afrique”

L’institut de Recherche pour le développement (IRD) et l’Agence Française de Développement ont présenté le 7 mars 2007 le n° 220 de la revue *Afrique Contemporaine* portant sur : « Gouvernance, Démocratie et Opinion publique en Afrique ».

Thème : Si les quinze dernières années ont permis d’indéniables avancées démocratiques en Afrique, ces dernières n’ont pas nécessairement débouché sur une meilleure gouvernance ou un recul sensible de la corruption. Le dernier dossier

d’*Afrique Contemporaine* sonde les opinions publiques africaines afin d’analyser leur perception de l’évolution de l’état de la démocratie sur le continent, l’ampleur de la corruption, la qualité des institutions publiques et des élus, la question ethnique... Autant de clés pour expliquer les complexités des systèmes politiques du continent, en s’appuyant largement sur les enquêtes Afrobaromètre, qui offrent des données statistiques récentes et solides et permettent une critique, au sens positif du terme, de l’évolution des régimes politiques africains.

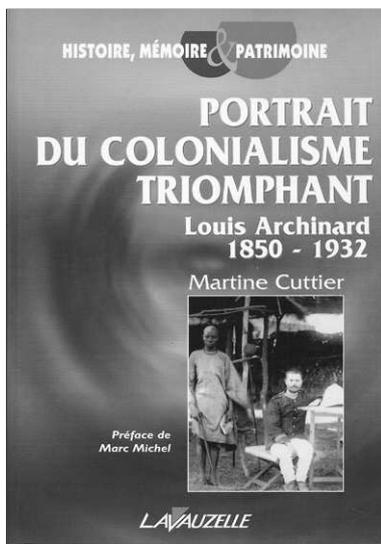
François Roubaud, Directeur de recherches au laboratoire DIAL, puis à l’IRD à Hanoï, et Léonard Wantchékon, Professeur à la New York University, en ont coordonné avec Mireille Razafindrakoto (DIAL/IRD) la préparation dont la présentation a été discutée par Richard Banégas, Maître de conférence (HDR) à Paris 1 Panthéon Sorbonne et Directeur de la revue *Politique africaine*, pour qui les chercheurs ont eu le mérite de lancer une réflexion et d’ouvrir un débat sur un sujet où l’on manque de repères méthodologiques. Faut-il privilégier les aspects quantitatifs ? Peut-on recueillir l’opinion publique ? Faut-il avoir une conception instrumentale ou populaire de la démocratie ? Les malentendus opératoires sont nombreux

par exemple lorsque l’on parle de la corruption.

Hervé Magro, Sous-Directeur de la gouvernance au Ministère des Affaires Etrangères (DGCID) se félicite de cette première étude qui répond à la mise en place d’une « stratégie de gouvernance démocratique » qui devra être prise en compte dans tous les programmes de coopération. Nous sommes porteurs de valeurs que nous devons transmettre et nous n’avons d’autres choix que d’imposer « notre modèle » Il s’agit d’aller au-delà de la bonne gouvernance. Il faut parvenir à ce que les populations s’approprient les politiques et y adhèrent. Sur tous ces points, il faudra rendre compte et évaluer.

La discussion a porté notamment sur la question de l’universalité des valeurs ou des institutions soutenues, les problèmes de l’éducation, la gouvernance endogène prônée par certaines associations et l’utilisation d’indicateurs agréables pour évaluer les projets.

L’intérêt de cette étude reste d’être la première la première démarche de caractère scientifique dans un domaine où nos partenaires américains et anglo-saxons sont beaucoup plus avancés. ■



Portrait du colonialisme triomphant : Louis Archinard 1850 – 1932
par Martine Cuttier,
Lavauzelle. 582 pages

Ce livre, c'est le portrait d'une période : les années 1880/90, celles du « colonialisme triomphant », période au cours de laquelle il ne serait venu à personne - blanc ou noir - l'idée qu'elle puisse être suivie, un siècle plus tard, d'une période de « repentance » !

L'auteur, professeur, historienne, méticuleuse et précise ne se lasse pas de citer ses références. Elle ne prend pas parti : elle cite, décrit, explique. Le fil conducteur, c'est la carrière du Général Archinard - sans doute moins connu que ses très illustres collègues Faidherbe, Gallieni, Lyautey - mais auquel la France doit la fin de la conquête et l'organisation de l'immense zone comprise entre Kayes sur le Sénégal et Tombouctou sur le Niger, zone qui deviendra le Soudan français avant de prendre le nom de Mali (par référence à un ancien « empire » dont Archinard avait

démantelé les constituants).

Polytechnicien, alors capitaine d'artillerie, Archinard fait connaissance avec l'Afrique au cours d'une première campagne en 1880 – 84 au Haut Sénégal – Niger. Il y revient en 1888 – 94, succédant à Gallieni, pour achever la pacification du pays (lutte contre Ahmadou, Samory) et organiser la nouvelle colonie.

Plus que les exploits guerriers de l'officier ou politiques du Gouverneur, c'est la peinture de la vie coloniale de l'époque, aussi bien à Paris qu'à Bamako ou Ouossébougou qui est décrite dans toute sa complexité, aussi bien du côté des Etats Majors que des exécutants sur le terrain dans « l'Afrique infernale » d'alors : Français ou indigènes (comme on disait, sans complexe, à l'époque), 2^{ème} classe ou officiers, tirailleurs ou auxiliaires, chefs hostiles ou ralliés, interprètes fidèles ou véreux, femmes des villages ou « moussos » des officiers. On sait tout (ou presque) de ce qu'il est intéressant de connaître de la construction des forts, du chemin de fer du « Dakar - Niger », des pistes de brousse, du portage humain et des convois de barques Bozo sur le Niger, des canonnières sur le Sénégal ou du service de santé et des terribles maladies qu'il soigne, de l'intendance et des difficultés de ravitaillement, sans parler des problèmes de la traite et de l'esclavage rencontrés partout par des officiers coincés entre les instructions humanitaires gouvernementales et les nécessaires adaptations aux coutumes locales.

On y lit aussi « avec sérénité » comment nos arrières grands- parents pouvaient se jalouser entre « coterie. » : artilleurs contre fantassins, militaires contre civils, commerçants

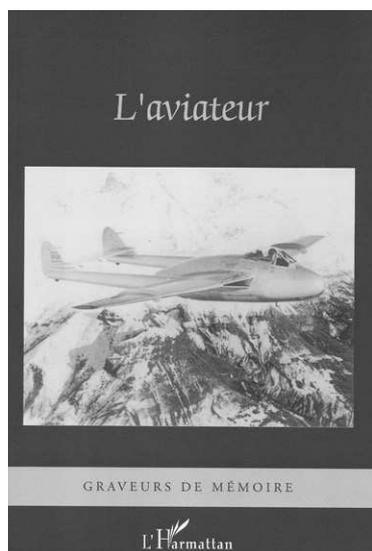
contre « autorités ». Sans parler de la nécessité pour un responsable local comme Archinard de devoir résister aux instructions de son Sous Secrétaire d'Etat aux Colonies parisien – voir désobéir – et savoir aussi s'excuser diplomatiquement. Moyennant quoi, Archinard commandant civil et militaire, est remplacé en 1894 par un civil. « Victoire du commerce sur le Sabre ! ». Il est vrai qu'en témoignage de satisfaction il a été nommé – lui apprend le nouveau 1^{er} ministre Delcassé – commandeur du dragon d'Annam !!!

Ce livre démontre, entre autres que si les habitudes politiques ne changent pas au cours des ans, il en va autrement des mœurs sociales. Exemple éclatant livré par M. Cuttier : lors de la naissance d'Archinard, son père est directeur d'une école protestante au Havre. Le comité des écoles redoute « *le mauvais côté d'une instruction poussée trop loin pour les enfants qui ne devraient être que de simples artisans* ». Le comité s'oppose donc à *cette ambition des classes inférieures de la société à vouloir sortir de leur rang et à s'élever* » !...

50 ans plus tard, en 1900, devenu Général à Paris, Archinard doit demander à son ministre l'autorisation de se marier : autorisation accordée après enquête de gendarmerie car l'élue dispose d'une fortune dépassant le minimum requis 24 000 francs (de l'époque ! Il ne s'agissait pas du RMI !)

En conclusion, on ne peut que suivre le général Archinard lorsque, répondant aux critiques venus de loin, il écrit : *un seul conseil à leur donner : s'instruire, lire, ne pas juger le présent sans connaître le passé (p.485)* ■

Jean Serjac



Francis DUCREST,
L'Aviateur, L'Harmattan,
2006. 120 pages.

L'auteur livre ses souvenirs : son enfance au Vietnam, son adolescence studieuse pendant l'Occupation en France, son apprentissage de pilote à Salon puis aux USA, son affectation en Algérie, en Allemagne puis sa carrière civile à Air France.

Ce ne sont pas tellement les faits eux-mêmes, plaisamment rapportés avec lucidité, et parfois ironie, qui font l'intérêt de ce livre court et dense ; c'est la description des sentiments intérieurs de l'homme au-delà de la machine et des organisations, sentiments révélés sans fard, profondément.

ment. Ces vols dans la stratosphère, ce sont des « vols intérieurs ».

Les lecteurs d'AROM seront particulièrement sensibles à 2 chapitres : l'Indochine, l'Algérie : 2 périodes de rupture.

Le père de l'auteur est administrateur en Annam en 1930-39. Son fils, né à Nhatrang, se souvient de l'ambiance de l'époque chez le résident de FAI-FO, le blanc tout puissant vis-à-vis des administrés. Ambiance décrite avec subtilité à partir de détails personnels vus par un enfant de blanc. En 1939, à 9 ans, « rentré à Marseille, j'ai découvert que les Français faisaient les métiers des Annamites. Ils étaient porteurs, chauffeurs, cuisiniers ...Un monde basculait...je n'osais interroger mon père... »

Au début de la Guerre d'Algérie, le Lt Ducrest, pilote de chasse dans l'US AIR FORCE et l'Armée Française demande à être affecté à Oran à la 6^{ème} escadre aérienne de chasse. Devenu chef de patrouille, il effectue de nombreuses missions de « maintien de l'ordre » au-dessus de la Kabylie, missions qui consistent essentiellement à bombarder ou mitrailler de haut les villages insurgés ou indiqués comme hostiles : « J'étais mal à l'aise..., j'étais obsédé par les images des toits centrés dans le collimateur, le départ des roquettes, le staccato des canons dont les obus ruinaient les murs, tuaient les hommes et les bêtes... J'avais beau me dire que j'é-

tais un soldat de l'Occident, fier chevalier du monde libre, la fumée qui montait des toits me troublait. »

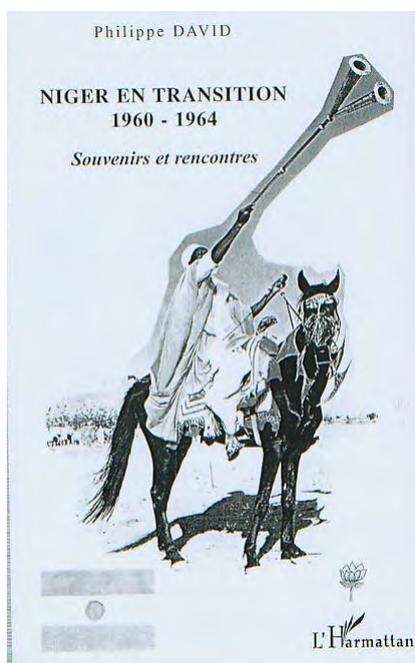
Trouble accentué par la mort dans un accident aérien d'un camarade de patrouille, mort dont il lui faudra, seul mais en grand uniforme, annoncer la nouvelle à la jeune veuve.

Affecté à une base en Allemagne, le capitaine, la gorge nouée aussi, après 10 ans de service annonce à son Général sa démission de l'Armée « *Qu'étaient devenus mes rêves de combats héroïques ? J'avais plongé sur des cibles, j'avais fait des dégâts, Fobert était mort...* » A 30 ans, il commence une nouvelle vie à Air France. « *2000 heures de vol comme pilote de chasse, c'est bien, mais nous n'en tiendrons aucun compte* » lui dit-on. *Mon instructeur de vol était plus dur que ceux de l'armée* écrit le nouveau stagiaire qui va « galérer » pendant des années avant de devenir commandant de bord.

Dernier vol avant la retraite aux commandes d'un Airbus : « *Me revenaient des souvenirs de certains vols, de certains ciels, quand ma planète patrie me dévoilait toute sa beauté... Je me disais que c'était merveilleux d'avoir été pilote, d'avoir volé ma vie* ».

En refermant ce petit livre, le lecteur pense non pas au « Grand Cirque » de Closterman mais plutôt à « Terre des hommes » de St Exupéry...

Serge Jacquemond



Philippe DAVID
Niger en transition
1960 – 1964

Souvenirs et rencontres

Collection Economie plurielle
 dirigée par Henry Panhuys et
 Hassan Zaoual

Jeune magistrat coopérant détaché au

Niger de janvier 1960 à juin 1964, successivement à Zinder, Tahoua, Birni-n Konni, Niamey et surtout Maradi, l'auteur y a vécu la proclamation de l'indépendance (3 août 1960) et la nigérianisation progressive de l'administration territoriale, de la justice et de la gendarmerie, en même temps qu'il y commençait ses travaux de recherche historique à partir de la tradition orale haoussa. Il livre ici ses observations sur les diverses étapes de cette transition à la fois tranquille et routinière, dans un pays immense, encore pauvre en cadres et rarement conscient des faiblesses de son nouveau statut.

Dans ce livre volontairement placé à mi-chemin entre de pures mémoires personnelles et l'analyse historique de ces quatre années de transition politique décisive, il raconte d'abord l'apprentissage de son métier sur le terrain et ses tâches quotidiennes de juge à la fois sédentaire et itinérant ; reprend une partie de ses notes de voyage et d'exploration à travers des paysages sahéliens qui souvent le fascinent ; évoque l'amitié profonde qui l'a lié, lui et sa famille, à certains Nigériens, modernes ou traditionnels, mais hors du commun ; esquisse, le cas échéant

sans complaisance, plusieurs figures, pittoresques ou pénibles, de la colonisation finissante. Enfin, conscient des difficultés qui menacent à terme une indépendance fragile et paresseusement assumée, il évoque le retour en 1964 de convulsions politiques dans un pays dont la France avait, en septembre 1958, fait en sorte qu'il ne vote pas, comme la Guinée, « non » à la Communauté.

Né à Paris en 1932, Philippe David est magistrat, breveté de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer. En poste successivement au Niger (1960 – 1964), au Sénégal (1966 – 1978) et enfin au Togo (1986 – 1992) après avoir été fonctionnaire international à l'UNICEF (Abidjan 1978 – 1984 puis Khartoum 1984 – 1985).

Auteur de nombreux ouvrages et articles consacrés à l'histoire, au droit et à la sociologie des pays où il a travaillé, il a intensifié également ses recherches sur l'iconographie africaine ancienne et moderne (notamment les cartes postales), préside depuis 1995 l'Association « Images & Mémoires » qui s'y consacre et a été élu membre correspondant de l'Académie des Sciences d'Outre-mer en 2006.

“Senghor et la modernité” : Fin de l’année Senghor

Henri Senghor

A l’occasion de la fin de l’année Senghor, le centre international francophone d’échanges et de réflexion (CIFER) dont l’ambassadeur Henri Senghor, qui est aussi président d’honneur d’AROM et le président, a organisé le 8 décembre 2006 à l’auditorium de l’Hôtel de Ville de Paris, un remarquable colloque qui a marqué l’apothéose de cette commémoration. Cinq intervenants avaient été retenus par le CIFER :

Babacar Sall, poète, sociologue, directeur de publication à l’Harmattan : « *Senghor, le conciliateur des contraires* »

Souleymane Bachir Diagne, ancien élève de l’Ecole Normale Supérieure, aujourd’hui professeur de philosophie et de religion à la Northwestern-University de Chicago : « *Comprendre Senghor dans son contexte historique* »

Mwatha Musanji Ngalasso, professeur de linguistique à l’université de Bordeaux III : « *Par delà l’image du grammairien et du linguiste* »

Amadou Tom Seck, enseignant à l’université Marc Bloch de Strasbourg : « *Senghor et les bases du Sénégal moderne* »

Awa Ly, universitaire et journaliste : « *La jeunesse face à l’héritage de Senghor* »

Bernard Lecherbonnier, universitaire et essayiste, était l’animateur de cette soirée.

Après les allocutions de Pierre Schapira, adjoint au maire de Paris, et de Henri Senghor pour le CIFER, l’auditoire a écouté les prises de positions suivantes :

Pour **Souleymane Bachir Diagne**, le concept de Négritude n’est pas dépassé. A l’écrivain nigérian Wole SOYINKA qui se moquait de Senghor en déclarant que le tigre ne se pavane pas en proclamant sa tigritude mais se contente de la manifester en sautant sur sa proie, Senghor répondit que le tigre ne parle pas de sa tigritude parce qu’il est une bête. L’homme, lui, parle de son humanité parce que son être n’est pas une essence, mais une existence, ce qui ne signifie pas qu’il n’est pas prisonnier de ses racines biologiques ou sociales, mais en quête de son identité (Senghor se sépare sur ce point de Césaire qui enracine sa lutte contre l’oppression des noirs dans la lutte du prolétariat).

Affirmation de soi en réaction à la domination coloniale, la Négritude senghorienne fonde, pour le 21^{ème} siècle, un

humanisme de l’hybridation et du métissage qui est aux antipodes du racisme. Si Senghor se veut proche de Gaston BERGER, c’est parce qu’il est, comme lui, un métis. Il évoque ses années de jeunesse déchirées entre son sang sérère, son nom malinké (qui est peut-être d’origine portugaise) et sa conscience chrétienne. Après avoir vécu comme honteuse cette diversité, vint le moment de sa vraie naissance où il trouva sa joie à « embrasser d’un regard catholique » tous ces héritages, à « intégrer le disparate, à être légion » (Victor Hugo).

Comment ne pas souligner l’originalité désignée par le terme de métissage ? Celui-ci n’est pas fusion de deux identités de provenance géographique ou culturelle différentes. Il est la coexistence dans la même personne de ces deux identités. Ce métissage ne concerne pas seulement l’individu qui prend conscience de l’impossibilité de se trouver une origine absolue et pure. Aussi le métissage est-il pour Senghor un devoir, un devoir-être qui se cultive au-delà des infrastructures biologiques.

Ce concept revêt, en outre, une dimension collective : une

civilisation est humaine parce qu'elle est métisse. Le métissage achemine ainsi à une nouvelle vision de l'Universel. Il est, en effet, le fondement et l'horizon de l'humanisme intégral, d'une société ouverte qui nous fait obligation de prendre le chemin de la reconnaissance mutuelle et de la civilisation de l'Universel conçue par Teilhard de Chardin.

Babacar Sall développe le thème « Senghor, conciliateur des contraires ». La pensée Senghorienne est perçue dans sa complexité et ses paradoxes. Il s'agit de donner du sens à la cohabitation des expériences humaines, fondées sur la différence et le conflit. Par-delà les oppositions entre colonisation et indépendance, poésie et politique, culture et économie, Senghor a édifié une culture de la paix. L'intervenant soulève alors le débat des liens entre la pensée et l'action Senghorienne et les problématiques que connaît l'Afrique contemporaine.

Mwatha Musanji Ngalasso met l'accent sur l'itinéraire universitaire de Senghor. Dans un exposé détaillé, l'intervenant retrace l'état des sciences humaines vers 1950 et souligne le caractère original du parcours de Senghor, grammairien et également linguiste, descripteur des langues africaines, comparatiste dans le cadre d'une africanité ouverte sur l'universalité et premier Académicien originaire d'Afrique.

Amadou Tom Seck, politologue, axe son intervention sur la construction par Senghor de l'Etat-Nation au Sénégal, Etat fort, condition primordiale de la stabilité politique. qui est elle-même la base du développement économique. Le socialisme paysan s'articule ainsi, pour Senghor, avec sa conception présidentialisée des fonctions du chef de l'Etat.

Awa Ly estime que la jeunesse d'aujourd'hui, plus particulièrement les jeunes originaires d'Afrique, peut et doit puiser un enseignement dans la vie et l'œuvre de Senghor,

qui a tracé plusieurs pistes essentielles : importance déterminante de la connaissance, dialogue des cultures, refus des cloisonnements ethniques, présence active d'une pensée africaine dans le monde, francophonie. Senghor peut ainsi les aider à maîtriser les problèmes d'identité auxquels ils sont actuellement confrontés dans le contexte de la République française. La question de l'héritage de Senghor renvoie à celle de l'enseignement, sans doute insuffisant, de l'histoire franco-africaine à l'école.

Dans le débat avec la salle :



Thierry SINDA, Universitaire, critique de cinéma, propose de définir le mouvement littéraire de la Négritude comme la « revalorisation culturelle du Monde noir dans les lettres françaises à l'époque coloniale ».

Cette définition engloberait les précurseurs des années 20, la génération, nombreuse et diverse des années 40, mais aussi celle des années 50 à la veille des indépendances africaines et malgache.

La lutte contre les iniquités dont sont encore victimes les noirs dans la période post- ou néo- coloniale, justifierait la création du concept de néo-négritude.

Marie SALL, Docteur en philosophie et sciences sociales, assure que la Négritude s'est réclamée de la pensée de l'Universel car elle a pour œuvre d'opérer « une conversion de l'être » comme le dit son continuateur de nos jours, Edouard Glissant, avec la notion de « créolisation » du monde. La créolisation, c'est « le métissage » de Senghor, avec « une valeur ajoutée qui est l'imprévisibilité », nous dit-il. L'identité, principe de base de sa mouvance n'est pas une « affaire de chromosomes » selon le mot de Césaire, elle n'est plus comme racine unique, mais comme racine allant à la rencontre d'autres racines. Et c'est là sa véritable victoire ; là où l'exclu d'hier, nommément le Nègre, le relégué aux bancs de l'Histoire s'empare de l'universel de l'être et démontre à « l'Autre » sa nécessité d'exister comme essence temporelle c'est-à-dire historique « planétaire »

Stelio FARANDJIS, Inspecteur général honoraire de l'Éducation Nationale, estime que la « Civilisation de l'Universel » telle que Senghor l'a conçue, est aujourd'hui d'une urgence absolue pour une humanité luxuriante de ses douze mille cultures et langues. L'actualité brûlante du poète Président, ajoute-t-il, se trouve exactement à la convergence du créateur et du politique, et qu'il fut tour à tour ; en effet, non seulement il fut le chantre de la polyphonie universelle mais également l'avocat d'une mondialisation organisée, humanisée et prisée sans laquelle nous courrions à notre perte.

Chansamone VORAVONG, Président de l'OLREC, pour qui l'héritage senghorien embrasse tous les aspects des sociétés modernes, souhaite que la vision Senghorienne des échanges culturels et du métissage soit appliquée aux problèmes que posent aujourd'hui les migrations.

Roland COLIN, Président honoraire de l'IRFED, souhaite que se développe l'histoire de l'évolution constitutionnelle de 1962, période douloureuse dans l'histoire du Sénégal. Il évoque, en particulier, l'importance de faire apparaître la complémentarité des apports de Senghor et de Mamadou DIA au socialisme africain sénégalais. Ce dernier a joué un rôle déterminant auprès de Senghor pour définir une politique de développement assumant à la fois la modernisation démocratique et l'enracinement culturel.

Considérations de synthèse

Bernard LECHERBONNIER constate que ce colloque s'est déroulé devant une assistance particulièrement au fait de l'oeuvre politique et littéraire de L.S. Senghor. Les interventions ont permis de préciser le vécu du philosophe et de l'homme d'Etat à des moments cruciaux de son existence, en premier lieu lorsque des questions délicates se posèrent à sa conscience. Chez nul homme tout est blanc ou tout est noir. Il y a une part d'ombre dans cette vie hors du commun, près de soixante-dix années sur le devant de la scène. Les compagnons de Senghor commencent à

raconter les moments difficiles. Il est plus que temps de recueillir leur témoignage. L'histoire de l'Afrique nécessite ce devoir de mémoire. N'est-il pas fascinant de penser que la génération à laquelle a appartenu Senghor a donné au continent des guides magistraux qui l'ont tiré de la colonisation vers un avenir certes difficile, mais autonome des grandes puissances ? La particularité de Senghor reste qu'il a su associer action et pensée, politique et éthique, pragmatisme et théorie, avec un courage toujours égal, y compris aux périodes où les concepts qu'il a inventés et soutenus n'étaient pas compris. Il en est ainsi de la Négritude, de la Francophonie ou de sa conception de l'Universel.

Discours de clôture

Christian Valantin, ancien directeur du Haut Conseil de la Francophonie, prononçant le discours de clôture du colloque, confirme que le thème des civilisations métissées est fondamental pour Senghor et qu'il est actuel : la Convention sur la diversité culturelle et linguistique adoptée en 2005 à l'UNESCO à une écrasante majorité, atteste la modernité de Senghor.

Conseiller personnel du Secrétaire général de l'OIF, il évoque ensuite le parcours de Senghor pour expliquer son attachement à l'enracinement et à l'ouverture.

Ayant personnellement participé à l'action politique des années « inoubliables » d'ouverture du Sénégal à la Démocratie et à l'Etat de droit, il qualifie de « dramatiques » les événements de 1962.

Conclusion

Le succès de ce colloque tient à l'intérêt du sujet de réflexion proposé, à la qualité des intervenants, à la participation active mais toujours courtoise du public. Ainsi ont été réunies les conditions propices à un véritable échange entre les sensibilités et les convictions. ■

XXIV ème Sommet France - Afrique de Cannes (14 et 15 février 2007)

Raymond Césaire

Le Sommet, organisé tous les deux ans alternativement avec celui de la Francophonie, avait été précédé le 13 de l'habituelle réunion ministérielle préparatoire et le 11, à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, d'un Forum Afrique- Avenir où le Président Chirac avait prononcé une première intervention.

Quarante neuf Chefs d'Etats ou de Gouvernements (sur 53 pays) ont participé ou ont été représentés au Sommet de Cannes auquel ont assisté Mme Angela Merkel, Chancelière d'Allemagne et Présidente en exercice de l'Union Européenne et M Yoshiro Mori, ancien Premier Ministre, pour le Japon. Outre Paul Kagame, absent pour les raisons que l'on sait, Thabo M'Beki, Joseph Kabila, Lansana Conté, Laurent Gagbo et quelques autres étaient simplement représentés.

On s'attendait aux adieux du Président Chirac, et dans le cadre de ce Palais des festivals propice à toutes les outrances médiatiques, ce fut la seule déception puisqu'il lâcha, non sans humour, que c'était sa dernière participation « pour cette année ». Sans doute fut-il attentif aussi à ne pas blesser son aîné, le Président Wade, candidat à un nouveau mandat, qui n'est, il est vrai, que le second. Sur le fond, ce Sommet qui avait pour thème « l'Afrique et l'équilibre du monde » a puisé dans trois « corbeilles » pour reconnaître les points suivants :

En ce qui concerne les matières premières : si l'Afrique est riche en potentialités, elle souffre d'un déficit important d'infrastructures et d'institutions adaptées. Elle attend

beaucoup de l'ouverture des marchés du nord et en particulier de l'Union Européenne qui promet de l'aider, notamment dans sa filière coton.

En ce qui concerne la place et le poids de l'Afrique : ils dépendront de la capacité d'entente de ses membres (UA) et d'une mondialisation maîtrisée, notamment au sein de l'OMC.



Au sommet de Cannes, le président Chirac avec John Kufuor, président du Ghana et nouveau président de l'UA.

L'Afrique et la Société de l'Information : le fait que l'image de l'Afrique soit souvent déformée est un problème, mais il est moins grave que celui de la voir victime des NTIC. L'idée d'un fonds de promotion de la diversité culturelle a été retenue.

La Guinée a fait l'objet d'une déclaration prudente, de même que le Darfour, dont les protagonistes se sont quand même rencontrés.

Une cérémonie particulière a été réservée à l'adhésion de 18 pays à l'UNITAID.

Enfin, le prochain Sommet est prévu au Caire en 2009. Si les médias s'en sont donnés à cœur joie sur « la fin des années Chirac » avec leurs litanies habituelles sur la « France-Afrique », même les observateurs les plus critiques ont admis que la France et son Président restaient, pour l'Afrique, des partenaires de premier plan qui la connaissent mieux que d'autres, comprennent ses attentes et cherchent sincèrement à la défendre.

Qu'en sera-il demain ? Même si le style et certaines structures devaient changer, les liens fusionnels et passionnels tissés au fil de l'histoire entre la France et l'Afrique ont toutes chances de perdurer. ■

Repenser l'Empire

Raymond Césaire

L'Université libre de Bruxelles avait organisé sous ce titre, le 2 mars, un colloque d'une journée auquel plusieurs membres d'AROM ont assisté et qui, de fait, a largement porté sur le débat français.

Véronique Dimier (ULB) a présenté et introduit cette journée à laquelle plusieurs professeurs et chercheurs français avaient été invités.

Catherine Coquery Vidrovitch a exposé les problèmes de l'historien par rapport au chercheur en sciences sociales, davantage mêlé que d'autres à la société et à l'actualité. Il y a une instrumentalisation de l'histoire et de la mémoire par le politique. Il est donc nécessaire pour l'historien, sans se départir de sa rigueur scientifique, de constituer un pont entre son sujet et l'actualité. Sous le titre « minorité agissante ou minorité mutante »

Romain Bertrand (CERI FNSP) a fort bien exposé la genèse de la loi française du 23 février 2005 et, avec son fameux article 4 « la mise en controverse du fait colonial » qu'elle avait déclenchée. **Sylvie Thenault (CNRS)** en a analysé l'incidence sur les relations franco-algériennes. **Emmanuelle Sibeud (EHESS)** s'est interrogée sur le point de savoir si le combat était achevé, en montrant les limites et les impasses de la résurgence de l'anti-colonialisme en France. On a vu réapparaître pense-t-elle une partie du débat sur le tiersmondisme. Pour apaiser les esprits, il faudra en terminer avec la propagande, repenser l'Empire dans une certaine cohérence et se projeter vers l'avenir à partir de notre identité.(française)

Florence Gillet (CEGES) a traité avec beaucoup de pertinence du « Congo rêvé, Congo détruit... les anciens coloniaux belges aux prises avec une société en repentir ». Elle a montré comment la loi linguistique de 1962, la disparition du roi Baudouin en 63 et enfin la disparition de la Sabena étaient venues redoubler le sentiment de frustration des Belges. Les excuses de Louis Michel à propos du Rwanda et la Commission Lumumba ont suscité, de même que le film sur Léopold II « Le roi blanc, le caoutchouc rouge et le sang noir » des réactions exaspérées des

anciens coloniaux.

Jean Clauzel a rappelé le souci de témoignage des anciens administrateurs et magistrats français qui s'était traduit par la publication de l'ouvrage sur « la France d'Outremer de 1930 à 1960 ».

Bambi Ceuppen (KUL) est revenu sur la querelle linguistique. Curieusement, le discours colonial est purement belge, alors que 90% des mémoires qui sont réalisés sur ces sujets sont congolais. La position des Flamands à propos du Congo reste ambiguë ; ils se sentent écartés de la discussion post-coloniale.

Herman Lebovics (State Université de New York) a parlé de l'ouverture du Musée du Quai Branly comme de la récupération par excellence d'un symbole post colonial pour l'intégrer dans la mondialisation. Il s'est interrogé parallèlement sur l'objectif recherché à travers la convention sur la diversité culturelle.

Jocelyn Mawdsley (Newcastle University) a examiné le cas de l'Union Européenne pour voir si, à travers sa politique de sécurité, son économie, sa culture ou même vis-à-vis des ACP, elle pouvait constituer un Empire. Il a conclu qu'il y aurait beaucoup de progrès à faire. !

Aude Merlin (ULB) a fait pour terminer, en élargissant le débat, une étude comparée intéressante des cas tchéchène et daghestanais par rapport à l'Empire russe .

On retiendra de cette journée, qui a permis de rencontrer les représentants des deux associations mémorielles belges, "Mémoires du Congo" et l' "Union Royale Outremer", que les problèmes se posent assez différemment dans les deux pays, ce qui n'empêche pas de maintenir des contacts. ■

Académie des Sciences d'Outre-mer Programme du 2ème trimestre 2007

Vendredi 27 avril

Les migrations transsahariennes : un nouvel enjeu dans les relations entre l'Afrique sud-saharienne, le Maghreb et l'Europe par Ali BENSAD Maître de Conférences à l'Université d'Aix en Provence

L'insertion en France des populations soudan-sahéliennes
par Modibo DIAGOURAGA, Conseiller du Président de l'Institut Europe - Afrique.

Vendredi 11 mai :

L'œuvre scientifique du père Charles de FOUCAULD en relation avec son évolution spirituelle par le père Philippe Antoine.

Installation par Xavier de Planhol en qualité de membre associé de Henri Nicolaï professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles qui traitera de *La géogra-*



phie, les géographes et le Congo.

Vendredi 1^{er} juin

La reconstruction et les élections de la nouvelle République démocratique du Congo (2006-2007) par Jean-Claude Masclat professeur de l'Université Panthéon Sorbonne

Vision et création du Pakistan par le poète-philosophe IQBAL
par Annie Krieger-Kryicki Maître de Conférences à Paris IX Dauphine

Vendredi 22 Juin

250^{ème} anniversaire de LAFAYETTE.

La Fayette et l'abolition de l'esclavage par Etienne Taillemite

Les Etats-Unis et la décolonisation des grands empires coloniaux (Grande Bretagne, Pays Bas, France) de 1939 à 1962 par Robert Miller professeur.

CADE

La Cade a poursuivi son cycle de rencontres débats sur « l'Afrique des jeunes » qui se tiennent désormais à l'ENA 2 Avenue de l'Observatoire 75006 PARIS à 17h45

La prochaine rencontre se déroulera le **mercredi 25 avril** et portera sur « *l'engagement des jeunes*



en politique »

La séance du **mercredi 23 mai** portera sur *l'identité des jeunes à travers la vie sociale et culturelle.*

La séance de juin est prévue **exceptionnellement le jeudi 21 juin** et portera sur « *les langues africaines et la diversité culturelle* »

ARRI

ARRI qui reste très engagée sur les problèmes européens et en faveur de l'Europe a présenté le 14 mars l'**ouvrage de Robert Toulemon « Aimer l'Europe ».**

La livraison de mars de Regards sans frontières, le bulletin d'ARRI donnait la parole à Philippe Marchat, Inspecteur général honoraire des finances, et membre du CA d'AROM qui marquait combien il était impératif et urgent pour notre pays de réduire sa dette, ce que tous les candidats à l'élection présidentielle semblent avoir désormais pris en compte



Le Président Jean Michel Fauve a par ailleurs souhaité profiter de la présence parmi les membres de l'Association de plusieurs diplomates pour créer un observatoire de la vie internationale qui se réunira périodiquement pour examiner des thèmes d'actualité.

Les activités annoncées sont les suivantes:

Lundi 23 et Mardi 24 avril de 9 h à 18 h à la Maison de l'Europe 35- 37 rue des Francs-Bourgeois 74004

Paris : **colloque** : *le dialogue social européen et les restructurations transnationales*. Rens : 01 55 65 19 19
courriel : europeetsociete@wanadoo.fr

Mercredi 2 mai 12h45 à 15h : Cercle des officiers de la garde républicaine 1 Place Baudoyer 75004 PARIS *Atouts et handicaps de la France pour s'imposer dans la mondialisation avec Eric Le Boucher*, Journaliste au Monde

Vendredi 4 mai au siège d'ARRI, 11 rue Nicolo 75116 PARIS, de 18 à 20 h l'Ambassadeur **Bernard Dorin** inaugurera l'Observatoire des Ambassadeurs sur le thème : « *Quelles conditions pour une paix durable au Moyen Orient ?* »

Judi 10 mai ENA 2 Avenue de l'Observatoire 75006 PARI de 18h à 20 h : *La problématique européenne et l'orthodoxie*. avec **l'archimandrite Grigorios Papatomas**, professeur des Universités.

Mercredi 13 juin de 17h30 à 19h30 au siège d'ARRI : *Du franc à l'Euro* avec **Philippe Marchat**, Inspecteur général des finances.

Mardi 19 juin 12h45 à 15h Mess des Officiers de La Garde Républicaine 1 Place Beaudoyer 75004 *Démographie et flux migratoires en France* avec **Michel Charpin**, Directeur général de l'INSEE.

Société des amateurs d'art africain (SAAA)

La lettre d'information de Michel Cuingnet Président de l'association rend compte du bon déroulement de l'exposition « cheval et cavalier dans l'art de l'Afrique noire » qui a accueilli plus de 2552 visiteurs, ce qui est, estime-t-il, honorable. Cette exposition est actuellement présentée au Château de Tours. Le catalogue édité par Sépia est très réussi et reste disponible. On peut penser que, comme pour les précédentes expositions, il sera progressivement épuisé.



La lettre d'information contient également un article d'Yves Créhalet qui fait écho aux polémiques qui se développent à propos du Musée du Quai Branly, un autre de Gilles Pignol intitulé : « Bon objet ? un pédigré sinon rien ! » et un troisième de Pierre Graindorge sur : « Effet Vérité ? quelques considérations sur l'évolution récente du marché. »

Rappelons le site de l'association <http://amateur.art.africain.free.fr>

Contacts avec la Caisse des Dépôts

Plus de vingt membres d'AROM ont servi dans le groupe de la Caisse des Dépôts, principalement dans ses filiales ouvertes sur le « Grand Large » : SCET International, SEDES, SINORG.

Plusieurs d'entre eux participent aux conférences de « l'Institut CDC pour la recherche » dirigé par Isabelle Laudier.

A l'invitation de cette dernière, le 9 novembre 2006, les anciens administrateurs de la FOM, (dont ceux d'AROM) ayant servi dans le Groupe ont participé à une réunion et à un déjeuner consacrés à leur action menée pendant les 30 dernières années sous l'égide de la Caisse. Un extrait de l'ouvrage qu'ils ont l'intention de réaliser devrait faire partie de celui dont Raymond Césaire (après Jean Clauzel sur « la France d'Outremer de 30 à 60 ») coordonnera la publication sur « Les FOM après 60 ».

Le 6 février 2006 cette fois, l'invitation de J. Bourdillon et de S. Jacquemond, ce sont 45 membres du « club AMINTER » (dont une douzaine d'AROM) qui se sont retrouvés à l'ATRIUM, le siège des filiales, pour évoquer les amitiés du passé. Ce « club », actuellement hébergé par ARRI, est

issu de l'association AMINTER (Animation-Mémoire-International) fondée il y a exactement 20 ans, pour réunir ingénieurs, financiers et administratifs du domaine international. Vaste réseau informel, toujours actif, bien au-delà de l'Hexagone (comme en témoignent la présence d'amis d'Iran, du Maroc et de Tunisie).

Les relations ainsi renouvelées avec la Caisse ont permis de régler le problème des archives internationales conservées par AMINTER à l'ATRIUM (dont 2581 études de la SEDES) qui vont être prises en charge par le Service des archives de la Caisse.

Les archives, par définition c'est le passé. Pour le présent, le Directeur de la Caisse en charge, des DOM-TOM, Yves Bellec, membre d'AROM nous a promis de mieux faire connaître aux lecteurs du Bulletin quelles sont les activités que mènent aujourd'hui l'Etablissement et ses filiales dans ces parties de France, départements, territoires, pays ou collectivités, d'au-delà des océans.

Serge Jacquemond

Actualité des membres de l'association

Jean-Pierre Renaud, membre d'AROM, a reçu le **Prix Albert Bernard de l'Académie des Sciences d'Outre Mer** destiné à récompenser un ouvrage sur la Corne de l'Afrique pour son livre « *Le vent des Mots, le vent des Maux, le vent du large* » publié aux Editions JPR et dont Serge Jacquemond a fait la recension dans le Bulletin n°10 de novembre 2006.

Alex Loysance, membre d'AROM, a reçu le **Prix Robert Delavignette de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer** destiné à récompenser un ouvrage traitant du tiers-monde : étude sociale, culturelle ou médicale pour son livre « *Administrateur de terrain Outre-Mer 1956-1977* » publié à l'Harmattan et dont Serge Jacquemond avait rendu compte dans le Bulletin n°10 d'AROM de novembre 2006

Dominique de Miscault, membre d'AROM, dont nous avons annoncé l'exposition "les clartés de nos nuits" à l'atelier de l'encadrement en janvier-février dernier vient de publier, avec Philippe Langlet "Un livre des moines bouddhistes dans le Vietnam d'autrefois, l'Ecole de l'esprit (Thiên Tông) aux Xème XII ème siècle", aux éditions Aquilon 106 rue des Moines 75017 PARIS.

Conseil d'administration pour 2007

En raison du souhait exprimé par deux membres du Conseil d'administration d'être déchargés de leurs fonctions, l'Assemblée générale a fait appel à trois nouveaux membres, MM Alain Deschamps, Jean-Paul Martin et Gérard Renailé qui ont été élus à l'unanimité, ce qui porte à 18 le nombre des membres du Conseil qui reste dans la limite prévue dans les statuts.

Président et membres d'honneur

Abdou DIOUF : Président d'honneur. Secrétaire général de la Francophonie
Pierre MESSMER Ancien Premier Ministre. Membre d'Honneur
Henri SENGHOR : Ancien Ambassadeur, membre d'Honneur

Conseil d'administration (Assemblée générale du 21 mars 2007)

Paul BLANC, Vice Président, Ancien Ambassadeur
Raymond CESAIRE, Président, Ambassadeur de France
Françoise CHAPPUIS, Chargée de mission au musée Guimet
Gilbert CHAVANNES, Vice Président, Général (2s) des Troupes de Marine
Martine CUTTIER, Universitaire.
Marc DEQUECKER, Informaticien
Alain DESCHAMPS, Ancien Ambassadeur
Sabine DIDELOT, Bureau de l'Association Nationale des Anciens d'Indochine
Jacqueline GUE LAFEUILLE, Professeur
Jean de la GUERIVIERE, Ecrivain, journaliste,
Dominique LAFEUILLE, Trésorière, comptable
Serge JACQUEMOND, Ancien Directeur dans le groupe de la CDC, Ancien Président
Christian LAMBERT, Ancien Ambassadeur
François LAURENT ATTHALIN, Directeur informatique
Philippe MARCHAT, Inspecteur général des Finances
Jean-Paul MARTIN, Ancien Magistrat
Gérard RENAILLE, Directeur Honoraire de la Banque de France
Jean-Christophe ROMER, Universitaire, Directeur du CEHD